

ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

GIRONDE

Entreprises : une rentrée
sous le signe de l'espérance

TRIBUNE

L'existence du bail rural :
les pièges à éviter

DELPHINE
DETRIEUX

présidente de la
Chambre des notaires
de la Gironde

Notaires
**Maintenir
le lien**



ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS Édités par la Société ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS - SAS au capital de 45 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège CS 71900 - 33081 Bordeaux Cedex • SIRET 456 200 476 00038 • 05 56 52 32 13 • Réunion des cinq journaux d'informations judiciaires : **AFFICHES BORDELAISES** (fondées en 1904) **ANNALES DÉPARTEMENTALES** (fondées en 1933) **ANNONCES DU SUD-OUEST** (fondées en 1924) **INFORMATEUR JURIDIQUE** (fondé en 1948) **PETITES AFFICHES DE LA GIRONDE** (fondées en 1848) • Directeur de la publication : Guillaume **LALAU** • Directeur adjoint : Nicolas **THOMASSET** • Directeur des rédactions : Vincent **ROUSSET** • Rédactrice en chef : Astrid **GOUZIK** • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Sarah **ALBERT**, Noëlle **SANZ**, Raphaëlle **MOURET** & Cyrielle **MICHAUD** • Secrétaire général des rédactions : Michel **CASSE** • Rédaction : Nathalie **VALLEZ**, Jennifer **WUNSCH** & Marie-Amélie **HUSSON** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Chargée de Webmarketing et Community Manager : Cyrielle **MORFEA** • Assistante Communication Digitale : Magalie **RICCETTI** • Responsable Annonces Légales : Emmanuelle **GESLAIN** • Service Annonces légales : Nicolas **KARNAY**, Adèle **BROCHARD**, Sandrine **CARCENAC** & Estelle **MENAUT** • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptabilité : Florence **MANOEUVRIER** • Service abonnement : Catherine **DEPETRIS** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU**, Christophe **CLERTEAU** & Franck **DUPERIÉ** • **PUBLICITÉ** : Guillaume **LALAU** & Christine **SABOURIN** • Tél. 05 56 52 32 13 • publicite@echos-judiciaires.com • Dépôt légal à parution Hebdomadaire - Parution le vendredi • Impression : **ROTIMPRES** Carrer del Pla de l'Estany, sn, 17181 Aiguaviva, Girona, Espagne • Routage **SUD MAILING** • Commission paritaire n° 0228 I 82797 ISSN 0420-4360 • Prix unitaire : 2,20 € • Abonnement 1 an papier + web : 79 € au 05 57 14 07 55



Dans l'actu

GIRONDE

4 En bref Gironde

8 À la Une
Notaires :
maintenir le lien

14 Martillac

Entreprises : une rentrée sous
le signe de l'espérance

EN RÉGION

16 En bref Nouvelle-Aquitaine

18 Landes

Jérémy Lauilhé,
l'esprit landais dans un shaker

22 Lot-et-Garonne

Agrinove, le recyclage à l'honneur

Le cercle des experts

24 La tribune du barreau de Bordeaux
L'existence du bail rural : les pièges à éviter

Tendances Business

28 Entreprises

Les bonnes pratiques du recrutement

30 Écologie

Le numérique en route pour la décarbonation

32 Économie

L'agriculture face aux défis du XXI^e siècle

Vini & Culture

34 En bref Sortir en Gironde

36 Tendances Vins

Vin et poisson, accords parfaits

40 Cinéma

Sages-femmes

44 Annonces Légales



Sommaire



En bref

Gironde

Bordeaux YESCAPA FUSIONNE AVEC LE NÉERLANDAIS GOBOONY

Fondée en 2012 à Bordeaux par Benoît Panel et Adrien Pinson, la petite plateforme de location de véhicules de loisirs Yescapa est devenue grande. Portée par une croissance organique hors norme (l'essor des voyages en camping-car et en van aidant) et par une stratégie de croissance externe menée tambour battant. Yescapa s'était notamment offert une plateforme concurrente en mars 2019, puis l'Espagnol Aeravan, et enfin son concurrent allemand Share a Camper en 2021. C'est une fusion d'égal à égal qu'ont annoncé, en cette fin août, Yescapa et son homologue néerlandais Goboony. « De cette union va naître la plus grande plateforme de partage de véhicules de loisirs d'Europe et avec près de 30 000 véhicules disponibles, la nouvelle entité va faire son entrée sur le podium des trois plus grandes plateformes mondiales », affirment-elles dans un communiqué. La valeur de la nouvelle entité fusionnée avoisine les 100 millions d'euros. Conjointement, ils proposeront 30 000 véhicules dans plus de 10 000 villes à travers 10 pays européens. Ils compteront 210 salariés



Benoît Panel et Adrien Pinson, fondateurs de la PME bordelaise Yescapa.

issus de 21 nationalités différentes. Une société holding sera la structure dirigeante de Yescapa et de Goboony regroupées. Les 4 cofondateurs, Mark de Vos, Foppe Mijnlieff, Benoît Panel et Adrien Pinson seront, dans la nouvelle entité, rejoints par Sergio Branco qui occupera le poste de directeur général du groupe. « La solide expérience de ce dernier en matière de fusions-acquisitions et de stratégie d'entreprise (...) est l'une des clés pour assurer le succès de la nouvelle entité », précise le communiqué. Par ailleurs, Yescapa et Goboony préparent une nouvelle levée de fonds après avoir reçu 7 millions d'euros d'IXO Private et d'autres actionnaires (No Such Ventures et la MAIF Avenir).



L'équipe de la start-up bordelaise Myotact

© Myotact

Bordeaux SANTÉ : MYOTACT VISE LA COMMERCIALISATION EN 2025

La start-up, créée en 2022 et accompagnée par Unitec, vient de lancer une campagne de financement participatif sur la plateforme bordelaise Tudigo. Avec un objectif de 650 000 euros d'ici à fin septembre pour ce premier tour de financement, Myotact espère se donner les moyens de lancer la commercialisation de son dispositif début 2025, sur les marchés européen et américain. De quoi permettre à l'entreprise – qui emploie 8 personnes – d'atteindre 6 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2027. La medtech a développé un protocole permettant une rééducation autonome des personnes handicapées. Elle s'adresse particulièrement aux personnes ayant eu un AVC, aux patients amputés, atteints de paralysie cérébrale ou plus largement de spasticité. Le bracelet de Myotact embarque des capteurs d'analyse du mouvement, et il est couplé à une application, motivant la rééducation à travers ses différents jeux et animations d'avatar.



© Myotact

Mérignac LE FALCON 6X DE DASSAULT PARÉ AU DÉCOLLAGE

Le jet d'affaires de l'avionneur français a reçu la certification de l'EASA (European Aviation Safety Agency), entraînant celle de la FAA (Federal Aviation Administration) le même jour. Cette certification par les autorités européenne et américaine de l'aviation civile stabilise l'échéancier d'entrée en service du Falcon 6X, dont les premiers exemplaires sont en phase de finition. Une bonne nouvelle pour Dassault puisque cela signe le démarrage de l'exploitation commerciale de son Falcon 6X, assemblé dans son usine girondine. Entre autres innovations, le jet dispose de la cabine la plus spacieuse de sa catégorie ; son intérieur a été récompensé par le Red Dot Award et l'International Yacht & Aviation Award. Il peut voler plus de 12 heures sans escale.



© Dassault Aviation - Airborne Films

Nouvelle-Aquitaine LA DESTINATION PRÉFÉRÉE DES CAMPING-CARISTES CET ÉTÉ

Les paysages de la côte aquitaine ont continué de faire rêver les touristes, particulièrement les voyageurs en camping-car pour cet été 2023. Selon les chiffres relevés par le réseau d'aires d'étape et de services Camping-Car Park, entre le 1^{er} juillet et le 20 août, la Nouvelle-Aquitaine a concentré 23,4 % des 846 293 nuitées enregistrées sur le réseau. La région se classe ainsi en tête des destinations favorites des camping-caristes, juste devant l'Occitanie (avec 14,5 % des nuitées), puis les Pays de la Loire (13,8 %).



NICOLAS
HESSE



CARNET

Nommés en Conseil des ministres le 13 juillet dernier, **Lydia GUIROUS** et **Nicolas HESSE** ont officiellement pris leur fonction respective de préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la Gironde, et de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité du Sud-Ouest, préfet de la Gironde. **Lydia Guirous**, diplômée d'un master en gestion de l'université Paris-Dauphine (2009) et d'un master en finance de l'ESCP Europe est une féministe engagée. Elle avait été nommée en 2015 secrétaire nationale chargée des valeurs de la République et de la laïcité à l'UMP par Nicolas Sarkozy, avant d'être porte-parole du parti Les Républicains de 2015 à 2016 puis de 2017 à 2019. **Nicolas Hesse**, né en 1971, après l'école militaire d'Autun, une maîtrise d'histoire moderne, est passé par Sciences Po Paris et l'Institut national des Études territoriales avant d'entrer en 2001 dans la fonction publique de l'État comme directeur adjoint des finances et systèmes d'information à la Région Bretagne. Depuis mai 2019, il était secrétaire général pour les affaires régionales de la région Occitanie.

LYDIA
GUIROUS



JEAN DE MIRAMON
ET OSCAR LUSTIN
fondateurs de Domani

Bordeaux CDC HABITAT INVESTIT 11,3 M€ AUX CÔTÉS DE DOMANI

Des habitats partagés entre personnes âgées en perte d'autonomie, permettant de mutualiser l'aide à domicile et de favoriser le lien social : c'est le concept développé par l'entreprise bordelaise Domani, créée en 2020 par Oscar Lustin et Jean de Miramon. Depuis janvier 2022, CDC Habitat soutient financièrement la jeune entreprise permettant l'ouverture de la toute première résidence, baptisée « Balcons des Pêcheurs » à Mimizan. Trois autres habitats verront le jour d'ici à 2025, à Villenave-d'Ornon, Blagnac et Villemoisson-sur-Orge. Ces premières résidences représentent un montant initial d'investissement de 11,3 M€ et sont acquises en VEFA par AMPERE Gestion, filiale de CDC Habitat. CDC Habitat et Domani réfléchissent à poursuivre le déploiement de l'habitat partagé : une quinzaine de projets sont à l'étude pour des ouvertures entre 2024 et 2026.



© Domani

Gironde 9 MILLIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LUTTER CONTRE LES INCENDIES

Le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a annoncé plus de 9 millions d'euros supplémentaires alloués à la lutte contre les feux de forêt pour la Gironde. Le président de la République avait annoncé le 28 octobre 2022 un fonds de 150 millions d'euros dans le cadre de cette lutte. 1 100 véhicules de lutte contre les feux vont être acquis au niveau national. Pour une attribution équitable, une concertation de l'ensemble des présidents de département a été mise en place. Au regard des investissements demandés, le service départemental d'incendie et de secours de la Gironde va bénéficier de cette subvention qui lui permettra l'achat de 54 véhicules. Le préfet de la Gironde s'est réjoui de cette « excellente nouvelle ».



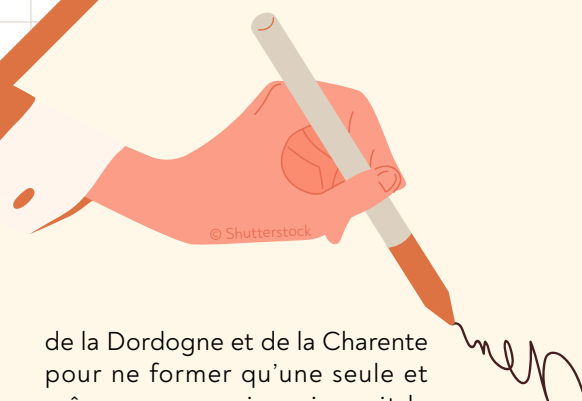
GÉRALD
DARMANIN

AVANCE JUNE

**DELPHINE
DETREUX**
présidente de la
Chambre des notaires
de la Gironde

Maintenir le lien

Notaires



INTERVIEW • Notaire à La Réole, Delphine Detrieux a été élue présidente de la Chambre des notaires de la Gironde en mai dernier. Intégration, digitalisation, communication, interdépartementalité et prochains rendez-vous, elle fait le point sur l'actualité des notaires girondins.

Par Nathalie VALLEZ

Échos Judiciaires Girondins :
Élue en mai dernier, vous représentez le nouveau visage des notaires de Gironde.

Delphine Detrieux : « En tout cas, quand on regarde les statistiques de la population notariale en Gironde, on voit une majorité de femmes, et la moyenne d'âge est de 44 ans, mon âge justement ! »

EJG : Quelles sont les grands axes de votre mandature ?

D. D. : « Il y en a 3 : continuer la communication, qu'elle soit externe

vis-à-vis du grand public pour mieux faire connaître notre profession, et en interne pour maintenir les liens. Il y a ensuite l'application de la réforme de la discipline dont le ressort est passé aux Conseils Régionaux. On a réfléchi au niveau national à l'adaptation de nos règles avec les nouveaux outils et on attend la parution du nouveau code de déontologie qui a été retardée à plusieurs reprises ! Enfin, nous voulons associer la chambre départementale de la Gironde avec les chambres des notaires

de la Dordogne et de la Charente pour ne former qu'une seule et même compagnie qui serait la chambre interdépartementale de la cour d'appel de Bordeaux. Il y a beaucoup de portes à ouvrir mais on est en réflexion depuis un an et demi. C'est une volonté du garde des Sceaux de rationaliser les effectifs. Rien ne nous oblige à le faire, mais quand on est élu dans le notariat, on donne de son temps. Donc l'idée de passer en chambre interdépartementale permettrait de fusionner nos forces et réduire le nombre d'élus. C'est aussi pour ne pas s'essouffler : rationaliser nos 3 compagnies en une seule permettrait plus d'efficacité. »

EJG : Comment organisez-vous votre mandat ?

D. D. : « Je suis principalement à la Chambre le mardi toute la journée, car l'après-midi on a nos



réunions « petit bureau » avec mon vice-président et 2 membres de chambre qui sont des syndicats où l'on traite toutes les questions qui nous sont soumises : déontologie, pratique, mésentente entre confrères, manifestations à organiser, instance à gérer, communication. Ça demande une bonne journée par semaine et parfois un peu plus. On est passé de 250 membres quand j'ai prêté serment en 2014 à 570 maintenant. Tout l'enjeu est de garder ce lien entre nous ; c'est forcément plus compliqué. »

EJG : Comment évolue la profession avec ces augmentations ?

D. D. : « On a eu beaucoup de chance d'avoir des présidents d'instance en Gironde qui ont très bien intégré les nouveaux notaires qui ont été tirés au sort. On se connaît beaucoup moins, alors on essaie de créer des moments d'échange. C'est la raison pour laquelle on organise des séminaires de jeunes nommés sur 24/48 heures pour répondre à des questions, souvent techniques. Le président de l'instance se déplace avec son bureau : son vice-président, ses syndicats et un comptable de la Chambre pour répondre aux questions de discipline, de comptabilité, de gestion d'office. »

EJG : Vous considérez donc que cette intégration se passe bien ? Parce qu'un article du Figaro parlait justement d'une désillusion des jeunes nommés qui découvrent les réalités de la profession...

D. D. : « Sur la France entière, toutes les instances n'ont pas joué le jeu, il y a toujours cette opposition entre « ancien » notaire et « nouveau » notaire. Ce n'est pas notre cas. On est notaire, mais de plus en plus chef d'entreprise, dans la gestion de nos coûts, de nos personnels, dans le management. Le notaire a deux casquettes : l'officier public qui reçoit des actes mais aussi le chef d'entreprise. La gestion s'apprend et les jeunes ont des frais d'installation. Pourtant, 99 % des offices créés en Gironde fonctionnent quand même très bien. L'autorité de la concurrence préconise encore 21 créations sur les 2 ans à venir, c'est beaucoup. L'ouverture n'avait pas été faite, elle est aujourd'hui plutôt bien réussie, mais il faut maintenant réguler. Les 2/3 des notaires girondins ont été nommés il y a moins de 7 ans. Il y a un renouveau grâce à la loi Macron, et à l'augmentation des notaires salariés. Aujourd'hui on n'est pas

ADN, notre cœur de métier. Mais on a aussi un centre de médiation en Gironde, qui a été repris en main par, entre autres, Sandrine Pages (notaire à Bordeaux) et qui fonctionne très bien. Des notaires médiateurs interviennent sur des sujets de discorde en droit de la famille ou pour les séparations. Si une médiation est acceptée par les parties, on trouve souvent une solution. »

EJG : La Compagnie de Gironde a beaucoup fait parler d'elle avec ses campagnes de publicité très impertinentes...

D. D. : « On s'efforce de continuer mais c'est parfois compliqué de se renouveler sans faire de réchauffé. On travaille sur le plan de communication 2024, on veut rester décalé, sans tomber dans la provocation. Quand je me déplace aux réunions des notaires des grandes métropoles, je suis très fier qu'on en ait parlé dans la France entière. »

EJG : Avec la digitalisation, la signature électronique s'est répandue, mais ne perdez-vous pas en proximité humaine ?

D. D. : « La signature électronique fonctionne très bien depuis

“ Nous voulons associer les Chambres des notaires de la Gironde, de la Dordogne et de la Charente pour ne former qu'une seule et même compagnie ”

loin des 100 000 personnes avec nos collaborateurs au plan national. On pèse un peu ! »

EJG : Est-ce que la médiation est devenue aussi importante que pour les autres professions de justice ?

D. D. : « On en fait tous les jours dans nos dossiers, dans les familles, entre époux... c'est notre

2016. L'ensemble des études y est passé. Et le Covid a accéléré les actes électroniques avec comparution à distance. Bien sûr, les actes à distance permettent de moins se déplacer. C'est très commode parfois, mais il ne faut pas en abuser, ne serait-ce que pour l'image qu'on donne vis-à-vis de nos clients et de nos confrères. Car on perd beaucoup en humanité entre nous.

LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE LA GIRONDE



COMPOSITION DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE LA GIRONDE EXERCICE 2023-2024

Président : **M^e Delphine DETRIEUX**, notaire à La Réole
Vice-président : **M^e Sébastien ARTAUD**, notaire à Bordeaux
Premier Syndic : **M^e Audrey DAMBIER**, notaire à Bordeaux
Syndics : **M^e Mathieu CASSOU**, notaire à Blaye ; **M^e Marie LABORDE-LATOUCHE**,
notaire à Bordeaux ; **M^e Thomas BUGEAUD**, notaire à Blanquefort
Secrétaire : **M^e Dino RAZA**, notaire à Langon
Secrétaire adjoint : **M^e Pierre-Antoine MONTEL**, notaire à Créon
Trésorier : **M^e Jérôme DURON**, notaire à Arcachon
Trésorier adjoint : **M^e Karine CRAIGHERO**, notaire à Parempuyre
Rapporteur : **M^e Julie MOUMIN**, notaire à Bordeaux
Membres : **M^e Annie NAVARRI**, notaire à Cenon
M^e Johann BEN ASSAYA-JOLIS, notaire à Pauillac
M^e Victor MARIN, notaire à Libourne
M^e Mathilde JONVILLE, notaire à Carcans
M^e Françoise PALAZO-VIGNAU, notaire à Villenave-d'Ornon
M^e Julie GOUVERNEUR, notaire à Bordeaux
M^e Sabrina LANDREAU-BALLADE, notaire au Bouscat
M^e Sébastien AYET, notaire à Bordeaux
M^e Anne JONOUX, notaire à Bordeaux
M^e Anne-Cécile PERROMAT, notaire à Bordeaux





© Louis Piquemil - Echos Judiciaires Girondins

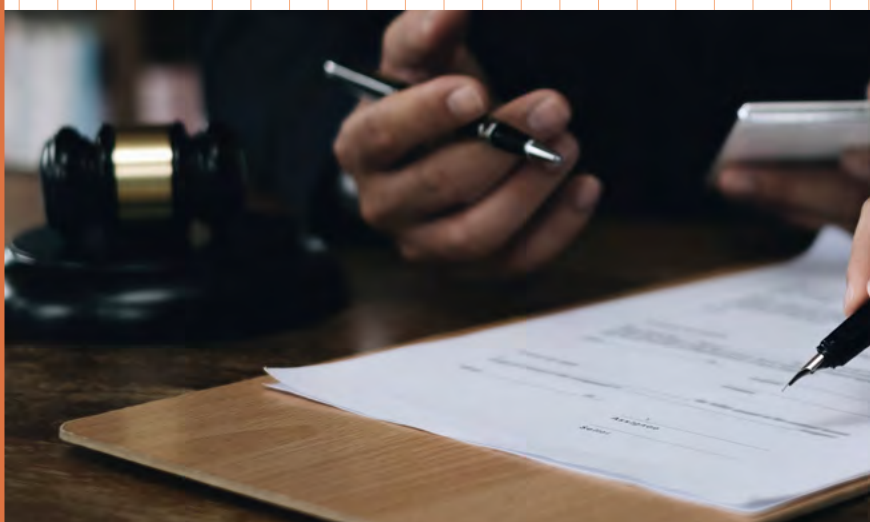
UNE NOTAIRE ENRACINÉE EN GIRONDE

Après des études de droit à Bordeaux, Delphine Detrioux intègre le CFPN (Centre de Formation Professionnelle Notariale) de Bordeaux, puis de Paris. « Je me suis inscrite en fac de droit pour passer le commissariat des armées », raconte-t-elle, « et en licence j'ai pris en option le droit notarial. J'ai adoré le droit des successions, et de la famille en général. À cette même période, on avait un problème de succession dans la famille et j'ai de suite appliqué ce que j'apprenais dans un dossier concret. » Un déclic ! Diplômée en 2004, elle intègre l'étude de La Réole. « Je suis petite-fille d'agriculteur, j'ai un très fort attachement à la terre. J'avais le souhait de m'installer en milieu agricole et viticole. J'ai occupé tous les postes ! L'avantage de ces petites études, c'est que c'est très varié. » Aujourd'hui l'étude compte 2 associés et 10 collaborateurs. Nommée notaire en 2014, membre de la Chambre en 2015 où elle s'occupe principalement des relations avec le monde rural, elle devient ensuite membre de l'équipe du Congrès National en 2019, puis déléguée régionale à l'Assemblée de Liaison des notaires. « Une instance nationale qui crée du lien entre les notaires et la profession », précise-t-elle. Cela lui offre l'opportunité d'être élue en commission du CSN (Conseil Supérieur du Notariat) à la commission déontologie et discipline. « Grâce à toutes ces missions, j'ai une vision des instances et beaucoup de contacts nationaux », se félicite-t-elle. « Ça me fait gagner beaucoup de temps. » Un engagement fort dans les instances avant d'être élue présidente de la Chambre girondine : « C'est le goût de servir ma profession, il est important de lui donner du temps vu tout ce qu'elle m'apporte au quotidien. »



© Shutterstock

“ Les 2/3 des notaires girondins ont été nommés il y a moins de 7 ans ”



Et sur certains dossiers particulièrement compliqués, quand il y a des désaccords, il est évident qu'il faut se déplacer. »

EJG : Dans cette période de crise immobilière, quels sont les ressentis de la profession ?

D. D. : « En ce qui me concerne, j'ai un avis assez mitigé. Je ne sais pas si on est en crise, je vous le dirai au premier trimestre 2024. Ce que je constate en revanche clairement, c'est un ralentissement du volume des transactions immobilières. C'est très clair,



“ Mon souhait d'accueillir le congrès des notaires de France à Bordeaux en septembre 2024 a été validé ”

d'un point de vue girondin comme national. Cette baisse, je l'explique de plusieurs manières : la difficulté de nos clients à obtenir des permis de construire, ça impacte notre marché de l'immobilier neuf.

L'autre levier, qui est bancaire, c'est la hausse des taux : sur 25 ans, on emprunte en moyenne 80 000 € en moins. Sur des budgets de primo-accédants, c'est énorme ! On va moins voir cette clientèle-là, ça va réduire les surfaces ou éloigne les acquéreurs. Il y a aussi les normes énergétiques imposées aux promoteurs. C'est très vertueux, mais corrélé avec le reste, ça a créé des contraintes supplémentaires qui ont freiné la promotion. Malgré tout cela, on ne constate pas de baisse de prix sur la Gironde. »

EJG : Quels sont vos prochains temps forts ?

D. D. : « Il y a beaucoup de manifestations de prévues. On va être présents sur les événements locaux comme le mois de transmission en novembre, car le notaire doit

être présent pour la transmission d'entreprise aux côtés de nos amis avocats et experts-comptables. Ce sont 3 conseils complémentaires. On sera encore partenaires de l'UBB pour la saison prochaine, j'y tiens beaucoup car je partage les valeurs du rugby. Mon souhait d'accueillir le congrès des notaires de France à Bordeaux en septembre 2024 a été validé. C'est le premier courrier que j'ai fait lorsque j'étais vice-présidente. Je suis très contente de ça, ça veut dire que 3 000 notaires vont se déplacer à Bordeaux sur le thème de l'urbanisme durable, un thème qui colle tout à fait à notre région avec le problème des retraits de côte. On associera évidemment les notaires des compagnies de la Dordogne et de la Charente. C'est ma grande fierté ». ■



© Shutterstock

Entreprises Une rentrée

sous le signe de l'espérance

MARTILLAC • La 29^e édition de l'Université Hommes-Entreprises, organisée par le CECA les 24 et 25 août au château Smith Haut Lafitte, sur le thème « Résilience et espérance », a accueilli 10 conférenciers. Parmi eux, Hubert Joly, classé parmi les 100 patrons les plus performants au monde selon la *Harvard Business Review*.

Par Nathalie VALLEZ

Cinq conférenciers se sont succédé sur la scène de l'édition 2023 de l'Université Hommes-Entreprises, consacrée au thème « Résilience et espérance », ce jeudi 24 août. Organisé par le CECA, cet événement qui a rassemblé 700 personnes sur 2 jours était orchestré par son directeur Christophe de La Chaise, qui en a profité pour présenter un recueil des interventions marquantes des précédentes universités, sous le titre *Acteurs d'un monde meilleur*.

La matinée a commencé fort avec le philosophe Pascal Bruckner qui a fustigé les discours catastrophistes ambiants. Empruntant cette formule à l'essayiste Jaime Semprun, il a interpellé l'assistance : « Au lieu de s'interroger sur quelle planète nous laisserons à nos enfants, demandons-nous quels enfants nous laisserons à la planète ». Mais comment conjuguer ce discours avec l'urgence écologique qui est indéniable, l'a interrogé le public.



© Alban GILBERT

SONIA
MABROUK

“ On peut changer rapidement une culture d'entreprise ”

LEÇON DE RÉSILIENCE

À sa suite, c'est une belle leçon de résilience et d'espérance qu'est venue délivrer Dorine Bourneton. Unique rescapée, à 16 ans, d'un accident aérien qui l'a laissée hémiparalysée la jeune femme s'est battue « pour reconquérir son identité, et pour qu'elle devienne sa réputation ». Elle a ainsi obtenu son brevet de pilote à 20 ans, est devenue leader de la patrouille aérienne à 27, et première femme handicapée pilote de haute voltige à 40. « L'échec ce n'est pas de tomber, mais c'est de rester là où on est tombé », a-t-elle martelé avant d'embarquer, en image, l'assistance à bord de son avion pour survoler le Bourget. Et de souligner : « La zone d'inconfort, c'est la zone de challenge ».

UNE AFFAIRE DE CŒUR

Qui est ce dirigeant français qui coache des patrons américains et voudrait réinventer le capitalisme ? Hubert Joly est pour le moins atypique. Ancien consultant de McKinsey, puis DG de Havas et dans l'équipe de direction de Vivendi, il a repris et sauvé l'entreprise américaine Best Buy, un mastodonte de la grande distribution high tech, en s'appuyant notamment sur l'aspect humain. En 2012, il accepte de reprendre l'entreprise en grandes difficultés. Sa première décision est pour la moins étonnante : il choisit de passer une semaine dans les magasins du groupe à Saint Cloud dans le Minnesota. C'est là qu'il va définir les fondements de sa philosophie : l'entreprise, une affaire de cœur, qui est également le titre de son livre.

Il délivre ainsi quelques-unes de ses observations : Quel sens donner à sa vie ? Le but premier de l'entreprise n'est pas de faire du profit mais de contribuer au bien commun. Il se demande aussi comment créer une culture d'entreprise : « On peut la changer rapidement », remarque-t-il. Enfin le rôle du leader a changé : il doit être porteur de sens, cultiver authenticité, empathie et humilité.

CRÉER DE LA LIBERTÉ DANS UN CADRE

Après quelques semaines d'observation, il prend 3 grandes décisions : investir dans la relation client, dans les magasins, et cultiver les partenariats avec l'ensemble des métiers de la tech. « Le plus important, c'est le comment » affirme-t-il. En écoutant les salariés pour qu'ils ne soient pas de simples exécutants - « Il faut créer de la liberté dans un cadre », estime-t-il - en réduisant les coûts non salariaux, et en créant de l'énergie. Un pari qu'il a gagné puisqu'il a redressé l'entreprise Best Buy et compte parmi les 100 patrons les plus performants au monde selon la revue *Harvard Business Review*.

Ces prises en compte sont indispensables, selon lui pour attirer les jeunes dans l'entreprise alors qu'il met aussi en évidence la contradiction suivante : l'entreprise est l'institution dans laquelle les gens ont le plus confiance, pourtant, plus de 9 salariés sur 10 ne pensent pas que leur entreprise soit un lieu d'épanouissement.

LE SACRÉ DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Des constats modérés par Sonia Mabrouk, journaliste à CNews, venue parler de l'importance du sacré dans la vie quotidienne et professionnelle. « Je ne suis pas sûre que l'empathie et le rôle de dirigeant s'apprennent », a-t-elle estimé. « Le sacré peut beaucoup apporter, il permet d'identifier, dans la frénésie qui est la nôtre, ce qui mérite d'être préservé. Ce n'est pas un éloge de l'immobilisme mais une invitation à la réflexion : nous avons besoin d'être enracinés. »

L'université du CECA, réservant toujours des moments de grâce, s'est achevée par un concert dirigé par la chef d'orchestre Mélanie Lévy-Thiébaud, réputée pour avoir décodé la psychologie des orchestres dans leur entité. L'assistance amusée s'est prêtée à l'exercice bon enfant. ■

Nouvelle-Aquitaine En bref



© Shutterstock

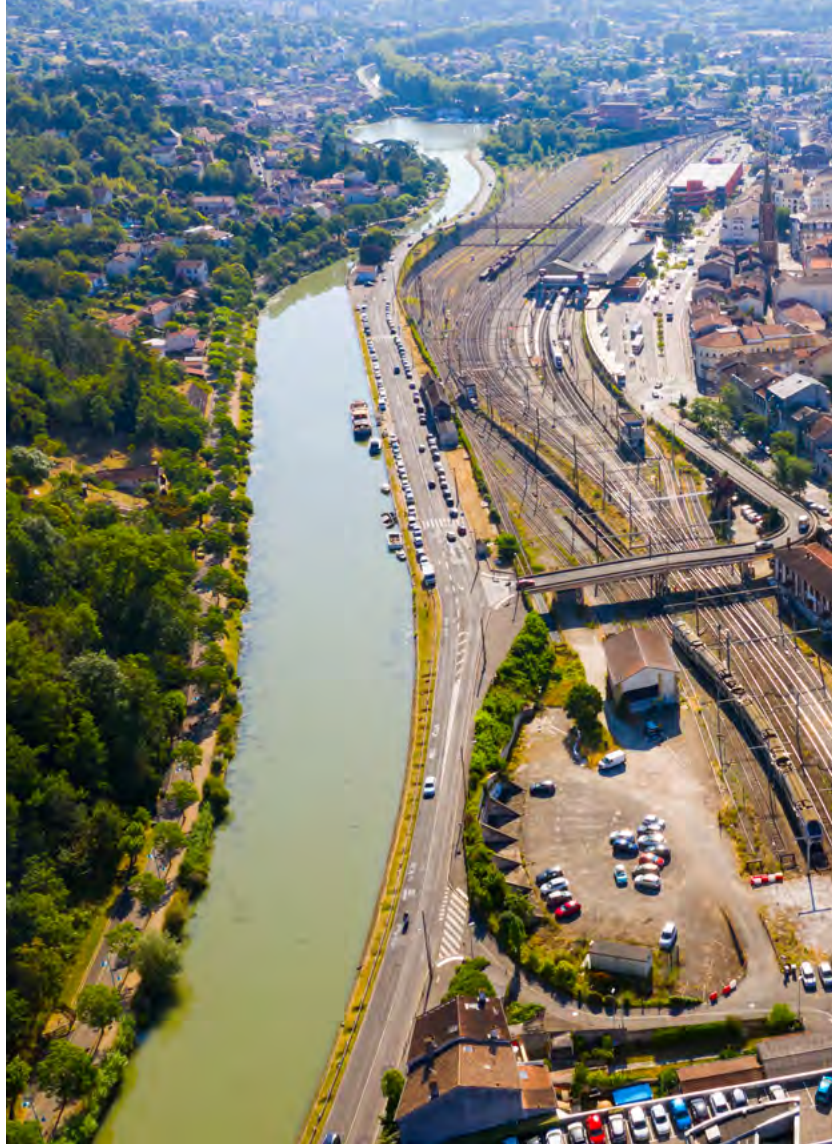
Périgueux/Trélissac **RÉNOVATION DES PASSERELLES PENDANT QUATRE MOIS**

Le Grand Périgueux va rénover deux traversées sur l'Isle : la passerelle Japhet, près du centre de secours de Périgueux, et la passerelle Barnabé, à Trélissac. Les travaux, qui débuteront à la fin de l'été pour quatre mois, ont pour but de changer le platelage bois au profit d'un revêtement antidérapant, de refaire le système d'éclairage et la peinture, d'élargir la rampe d'accès de l'un pour améliorer la sécurité à vélo et d'habiller l'autre ouvrage pour protéger le bois des intempéries. Un itinéraire de déviation cycliste et piéton sera mis en place.

Dordogne **EAU CŒUR DU PÉRIGORD PROTÈGE SES RESSOURCES**

En cette période de canicule et de sécheresse, il est bon de savoir que le Syndicat Eau Cœur du Périgord réalise chaque année 8,5 millions d'euros de travaux sur les réseaux pour protéger la ressource : 6 millions en milieu rural sur des fuites de canalisations, réhabilitation des centres de production (Sainte-Marie-de-Chignac, Périgueux-le-Toulon) pour améliorer le traitement, étude pour cibler les secteurs prioritaires, schéma de sécurisation de l'approvisionnement en eau... Depuis janvier, une tarification progressive incite à réduire la consommation, des compteurs sont installés sur des sites spécifiques pour pré-localiser des fuites, et les nouveaux bâtiments sont équipés de récupérateurs d'eau de pluie pour les toilettes.





Agen UN MOTEUR EUROPÉEN DU PROGRAMME URBACT

Financé par le FEDER (fond européen de développement régional) avec un budget total de 96 millions d'euros, le programme URBACT vise à encourager le développement urbain intégré en Europe, via la mise en réseau des villes européennes autour d'échanges de bonnes pratiques et d'idées. Depuis bientôt 3 ans, 23 réseaux rassemblant 26 pays et 157 villes ont été constitués pour travailler sur différentes thématiques. C'est dans ce cadre qu'Agen a été retenu en tant que chef de file pour le réseau Active Citizens avec l'ambition de repenser la place du citoyen dans la gouvernance locale en trouvant un équilibre entre la démocratie représentative et la démocratie participative tout en prenant compte les nouveaux outils technologiques. La Ville d'Agen forme le réseau Active Citizens avec 7 villes partenaires européennes, de petites et moyennes tailles : Bistrița en Roumanie, Cento en Italie, Dinslaken en Allemagne, Hradec Králové en République tchèque, Saint-Quentin en France, Santa Maria da Feira au Portugal et Tartu Vaald en Estonie.

Lot-et-Garonne UNE NOUVELLE IMPLANTATION SUR LE TAG

C'est lors du dernier petit-déjeuner de l'éco que l'Agglomération d'Agen (organisatrice de ce rendez-vous trimestriel réunissant les acteurs économiques du territoire) a annoncé l'arrivée prochaine de l'entreprise Cd Trucks Agen Garonne sur la technopole Agen-Garonne à Sainte-Colombe-en-Bruilhois. Spécialisée dans la vente et la réparation de véhicules utilitaires et industriels destinés aux professionnels, avec une part croissante de véhicules électriques, la société est déjà implantée dans la région (à Mont-de-Marsan et Bayonne) et souhaitait rejoindre l'Agenais où elle prévoit la construction d'un bâtiment de 1 800 m² sur un terrain d'environ 8 797 m². Le projet nécessite un espace de travail important compte tenu des risques liés aux batteries et aux normes de travail et de stockage. L'investissement sera porté par la SCI Biak Hordago, Cd Trucks Agen Garonne sera locataire du site. L'effectif prévu est de 10 personnes à court terme, et 5 de plus à moyen terme.



Jérémy Lauilhé

L'esprit landais

dans un shaker

LANDES • Officiellement sacré Meilleur Ouvrier de France dans la catégorie barman, le 20 juin dernier, le Landais Jérémy Lauilhé a séduit les palais les plus exigeants grâce à ses six cocktails signature. Un artisan des saveurs qui aime repousser les limites de sa discipline pour offrir une expérience unique.

Par Anne TAUTOU

A 35 ans, Jérémy Lauilhé est le huitième barman de France à recevoir le col bleu-blanc-rouge de Meilleur Ouvrier de France, récompensant le travail, la précision et la créativité. « Je suis très heureux, c'est une vraie reconnaissance », commente-t-il à propos de cette victoire qu'il estime collective : « J'ai travaillé avec de nombreuses personnes qui m'ont enrichi et m'ont fait confiance. En fait, c'est surtout une victoire landaise ! »

Avec émotion, il se remémore les étapes de ce parcours intense, dur parfois, qu'il n'aurait pu mener sans l'aide de sa compagne, de sa famille, de ses amis et le soutien de ses anciens professeurs et mentors, Jean-François Chirpaz et Pierre Dupouy. « Pierre a cru en moi plus que de raison, cela m'a beaucoup porté. Quand j'ai appelé Jean-François pour lui annoncer la nouvelle, il était en larmes, tellement fier du chemin parcouru », confie le tenant du titre.

« JE NE LÂCHE JAMAIS, C'EST DANS MA NATURE »

Car ce que beaucoup ignorent, c'est la force de caractère dont il a dû faire preuve durant ses années d'apprentissage. Atteint d'une pathologie rare, le jeune

barman est conscient, plus que quiconque, de la fragilité de la vie. « Je sais d'où je viens et ce que j'ai traversé. Ma pathologie m'a poussé à voir la vie différemment. Depuis, je ne lâche jamais, c'est dans ma nature », affirme-t-il.

De ce mauvais coup du sort, Jérémy a tiré une volonté et une énergie hors norme qui l'incitent à toujours aller de l'avant. Il réalise dès l'adolescence qu'il veut devenir restaurateur, puis barman. Après une scolarité compliquée au collège Jean-Rostand à Tartas (« J'avais de très bonnes notes, mais j'étais dissipé, collé toutes les semaines »), il découvre, grâce à un ami de ses parents, traiteur, le métier de serveur. « Je suis parti avec ma chemise blanche et mon pantalon noir à un extra, en mode qu'est-ce que je vais faire là-bas ? », se souvient-il. Conquis, dès le lendemain, il veut s'inscrire au lycée hôtelier de Biarritz. « Ça bougeait, il y avait du relationnel. J'ai adoré. »

À 14 ans, il rejoint donc l'établissement où enseignent Jean-François Chirpaz et Pierre Dupouy et poursuit ses études jusqu'au BTS hôtellerie restauration, option gestion marketing. Il accomplit son premier stage chez Jean Coussau à Magescq, puis passe par *Le Grand Hôtel* à Saint-Jean-de-Luz. « Toutes ces maisons m'ont beaucoup apporté. Les professeurs décidaient quel



JÉRÉMY
LAUILHÉ



profil allait dans tel type d'établissement, selon la personnalité et les notes. C'est ainsi que j'ai découvert les adresses haut de gamme », explique-t-il.

BONBUVANT : « SAVOIR MIEUX BOIRE »

Pour sa première expérience professionnelle, il choisit l'hôtel cinq étoiles *Le Sereno* à Saint-Barth. Cinq ans durant lesquels il apprend beaucoup et teste grandeur nature ses tout nouveaux cocktails. À son retour en France et après quelques cours donnés aux élèves du lycée hôtelier de Biarritz, il pose ses shakers à Dax, durant sept ans, au *O'Byron* qui deviendra *Le Mojo Fabrique à cocktails*, dont il prendra la cogérance pendant trois ans avec deux associés. « Notre carte accordait les mets avec les cocktails. Nous avons été référencés dans les 250 meilleurs bars à cocktails de France dans le guide *Mixo 250*. Il franchit ensuite les portes du mythique *Hôtel du Palais* à Biarritz et en devient le chef barman, réalisant « encore un rêve de gosse ». Mais ce travail lui laisse peu de temps pour sa vie de famille et ses deux enfants de cinq et sept ans, alors il reprend vite sa liberté et lance, en 2022, son activité de consulting baptisée Bonbuvant. « Ce nom s'adresse à celles et ceux qui se reconnaissent dans la notion de « savoir mieux boire » : boire en qualité plutôt qu'en quantité.

J'ai écrit un manifeste qui défend l'idée que les spiritueux sont une richesse, celle de l'expérience, du savoir-faire et du patrimoine », dit-il. Son objectif : démocratiser le cocktail pour apporter de l'humilité et des valeurs humaines à son travail. « On ne fait que des cocktails ! »

DES CRÉATIONS AVEC LES PRODUITS DU TERROIR

Originaire de Carcen-Ponson où il a grandi, Jérémy Lauilhé vit désormais à Laluque. Quand il ne travaille pas, il cultive son potager, cuisine (« J'apprends à faire du confit avec la famille pour garder nos savoir-faire ») ou joue au foot trois fois par semaine à Pontonx-sur-l'Adour. Il avoue avoir toujours baigné dans les spiritueux et détenir sa passion pour l'armagnac de son grand-père Jeannot, personnage tutélaire qu'il ne peut évoquer sans que son regard se voile... « Mon grand-père sortait la bouteille tous les dimanches et il me faisait un petit canard. Il m'a transmis la flamme et je lui ai dédié un cocktail « Héritage », lors du concours de Meilleur Ouvrier de France. Je suis convaincu qu'il

“ Les spiritueux sont une richesse, celle de l'expérience, du savoir-faire et du patrimoine ”



Cocktail
« Verger d'automne »

© Quentin Saliner

EN QUELQUES MOTS

Avec qui aimeriez-vous partager un cocktail ?

Mon grand-père.

Un plat :

Le poulet aux oignons de ma grand-mère avec des frites de patates nouvelles.

Un livre :

La Preuve du paradis d'Eben Alexander.

Un film :

Les Petits Mouchoirs de Guillaume Canet.

Un compositeur :

Ludovico Einaudi.

Une devise :

« Ce qui ne tue pas rend plus fort. »



© Maeva Pelletier

Le cocktail « Héritage », à base d'armagnac, dédié à son grand-père

© Quentin Salmer

est toujours là, avec moi. » Et dans les mois à venir, il compte bien apporter son expérience dans la plus vieille eau-de-vie de France pour contribuer à sa connaissance et à son développement.

Profondément attaché à ses racines, le Landais prépare ses créations avec les produits du terroir. « On doit faire vivre une expérience aux gens. Chaque cocktail que je crée a une histoire, une couleur, une humeur, une typicité », développe le barman. « J'y ajoute une démarche écoresponsable, un sourcing des produits et le respect de la saisonnalité. Je ne proposerai jamais un cocktail à la fraise en décembre. »

Avec toujours la même envie de transmettre, il anime aujourd'hui des ateliers pour les particuliers, crée les cartes de cocktails et forme le personnel de l'hôtellerie, de la Villa Mirasol à Mont-de-Marsan au groupe Ginto Hôtels, du Saint-Julien à Biarritz au Grand Hôtel français à Bordeaux. Il attend avec impatience l'ouverture en septembre de la nouvelle formation « mention complémentaire barman », créée par le centre de formation des apprentis en collaboration avec la chambre de métiers et de l'artisanat des Landes et dans laquelle il sera l'un des formateurs. « Cela me tient à cœur de transmettre et de mettre les jeunes dans des conditions de réussite ». Certain d'être né sous une bonne étoile, Jérémy veille déjà à laisser son empreinte lumineuse sur les shakers des générations futures. ■

Agrinove Le recyclage à l'honneur

LOT-ET-GARONNE • Lancé en 2014 par la technopole Agrinove, située à Nérac, le concours du même nom récompense chaque année les innovations dans le monde de l'agriculture. Sur les 36 dossiers reçus cette année, c'est le projet Agri-Recycling Capy de Christophe Capy qui a remporté le 1^{er} prix.

Par Mathieu DAL'ZOVO

Cest le 28 juin dernier, à Agen dans la cour du Conseil départemental du Lot-et-Garonne, que les premiers prix du concours Agrinove 2023 ont été décernés. Rappelons que le concours Agrinove a vu le jour en 2014 afin de recenser et d'accompagner les innovations dans le secteur de l'agriculture. Les candidats déposent chaque année au printemps leur dossier ainsi qu'une courte vidéo de présentation puis le jury se réunit avant l'été et sélectionne, suivant un processus rigoureux, les projets lui paraissant le plus porteur en termes d'innovations (technologiques, agronomiques, numériques...) pour l'agriculture.

Composé de représentants des collectivités locales (Conseil régional, Conseil départemental et Communauté de communes), des institutions agricoles (Chambre régionale d'agriculture, Lycée départemental agricole, Crédit agricole), ainsi que le pôle de compéti-

tivité Agri sud-ouest innovation, la technopole Agropole, le cabinet d'expertise comptable Cerfrance et le centre d'expérimentation Invenio, le jury du concours Agrinove a ainsi reçu 355 dossiers depuis sa création, 27 ont été primés.

RECYCLAGE DES SACS DE SUBSTRAT

Cette année, le premier prix a été décerné à Christophe Capy de l'entreprise CTBE47 (Capy Trans Bois Environnement) basé à Monflanquin pour son projet « Agri-Recycling Capy » qui propose une solution de recyclage des supports de culture (sacs de substrat), utilisés notamment en culture hors-sol de tomates ou de fraises. Face à la problématique du traitement des sacs usagés, CTBE 47 propose d'acheminer les sacs sur une plateforme de stockage où une ligne de traitement permet de séparer le substrat de son emballage plastique.

“CTBE 47 propose d'acheminer les sacs sur une plateforme de stockage où une ligne de traitement permet de séparer le substrat de son emballage plastique”





bioplastiques, totalement biodégradable, qui ne laisse aucun résidu toxique pour l'environnement.

Enfin, le 3^e prix a été décerné à la start-up d'agrotechnologie Auxway (Seine-et-Marne) qui propose aux professionnels de la filière semences de révolutionner leurs pratiques grâce aux propriétés des aurores boréales ! Face à des procédés énergivores ou reposants sur l'utilisation massive de produits phytosanitaires, Auxway s'appuie sur la technologie des plasmas froids (les plasmas, également considérés comme le 4^e état de la matière, sont des gaz ionisés constitués de particules neutres, d'ions et d'électrons). Cette technologie de rupture permet des traitements rapides, efficaces (en améliorant la vigueur germinative des semences et en augmentant donc le taux de germination), peu onéreux, à faible empreinte carbone (via une moindre consommation électrique) et sans relargage de substances nocives pour l'environnement ou toxiques pour l'être humain.

Les 3 lauréats ont reçu des aides financières, en numéraire, allant de 5 000 € pour le 3^e prix à 10 000 € pour le deuxième et jusqu'à 15 000 € pour le premier. Cette dotation peut être complétée par des prestations de services de même valeur si le porteur de projet primé s'installe dans les 3 ans qui suivent la remise des prix sur la technopole AgriNovo à Nérac. Comme chaque année, le jury a tenu à mettre en avant deux autres projets en leur décernant deux citations, dotées d'une valeur de 5 000 €, fournies en prestation de services, si le porteur de projet primé s'installe lui aussi dans les 3 ans dans la zone d'activité économique d'AgriNovo.

DEUX AUTRES PROJETS CITÉS

Les deux citations concernent le projet AgroDynaLux, qui développe de nouveaux désherbants chimiques sélectifs et respectueux de l'environnement, et AgroInnov qui intervient dans le domaine du biocontrôle. ■



Une fois la séparation effectuée, le substrat peut être réemployé dans la fabrication de nouveaux sacs de culture pendant que les plastiques sont nettoyés, séchés, mis en balle puis vendus à des structures spécifiques qui les transformeront en granulés, avant de repartir dans le processus de fabrication de sacs plastiques.

DES SACS 100 % BIODÉGRADABLES AUX PLASMAS FROIDS

Sur la 2^e marche du podium, Chloé Tinel et Inès Vecten de l'entreprise Cyclanov (Seine-Maritime) ont séduit le jury avec un projet de confection de filets biodégradables permettant de conditionner la paille ou le foin en ballots ronds. Si ces filets présentent les mêmes caractéristiques en termes de format et de résistance que ceux employés actuellement, ce qui permettra d'utiliser les mêmes machines pour presser les pailles de cultures, leur matière est totalement différente. Ainsi, le plastique, utilisé habituellement, est remplacé par un mélange de

dotées d'une valeur de 5 000 €, fournies en prestation de services, si le porteur de projet primé s'installe lui aussi dans les 3 ans dans la zone d'activité économique d'AgriNovo.

Les deux citations concernent le projet AgroDynaLux, qui développe de nouveaux désherbants chimiques sélectifs et respectueux de l'environnement, et AgroInnov qui intervient dans le domaine du biocontrôle. ■



PAROLE À L'AVOCAT

LA TRIBUNE DU BARREAU
DE BORDEAUX



© Atelier Gallien - Echos Judiciaires Girondins

L'existence du bail rural : les pièges à éviter

LE CYCLE DROIT DU VIN (1/4) •

Dans une série de quatre chroniques publiées en septembre et octobre dans notre magazine, les avocats experts de l'Institut du droit du vin du Barreau de Bordeaux fournissent les clés réglementaires et juridiques indispensables aux jeunes viticulteurs. Cette semaine, focus sur le droit rural et les pièges à éviter lors de l'installation d'un nouveau viticulteur.

Par Grégory TURCHET, Avocat à la Cour
Chargé d'enseignement en droit rural au sein du Master II
Droit de la Vigne et du Vin de l'université de Bordeaux

• QU'EST-CE QUE LE STATUT DU FERMAGE ?

Le statut du fermage est l'ensemble des règles qui encadrent les droits et obligations du bailleur (propriétaire) et du preneur (locataire), parties à un bail rural (durée, renouvellement du bail, prix du bail, obligations des parties, transfert et fin du bail...).

Ce statut instauré par l'ordonnance du 17 octobre 1945 a pour objectif de protéger l'exploitant en raison de sa fonction d'intérêt général : celle de nourrir.

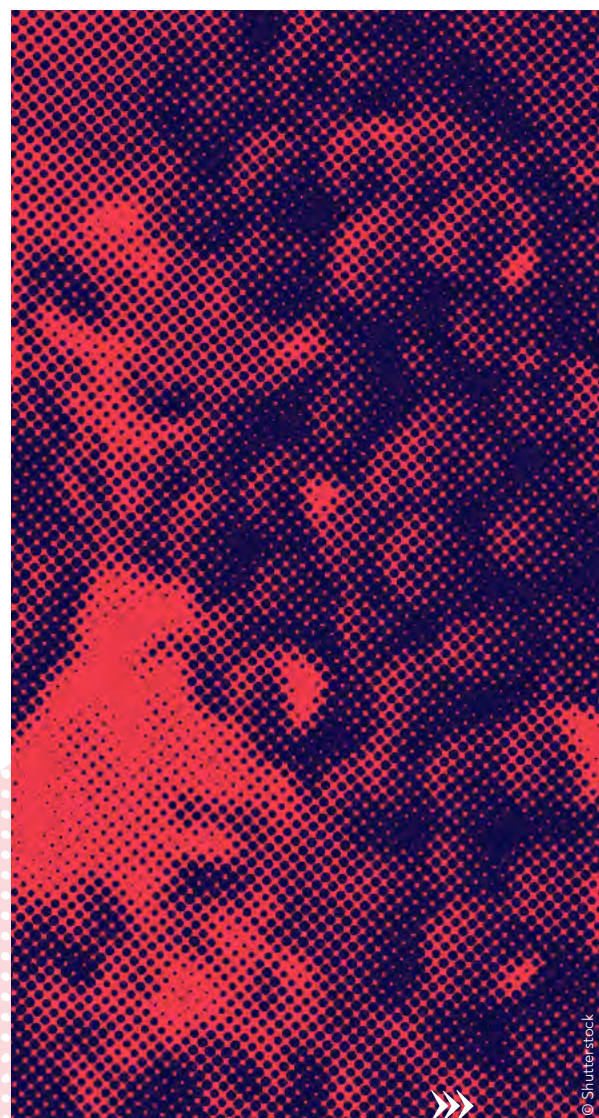
Il s'agit de dispositions d'ordre public ce qui signifie qu'on ne peut

pas y déroger par la volonté des parties.

• COMMENT PROUVER L'EXISTENCE D'UN BAIL RURAL ?

Les baux ruraux doivent être écrits pour des raisons de preuve et non pour des raisons de validité. Le bail peut donc être verbal.

La preuve d'un bail rural peut être apportée par tous moyens (attestations en justice, preuves de paiement ou de services rendus par le fermier au bailleur (paiement de la taxe foncière par exemple), relevés MSA etc...



Attention, les relevés MSA ne suffisent pas à eux seuls à démontrer l'existence d'un bail rural car il s'agit de documents déclaratifs.

Les baux conclus verbalement sont censés être faits pour neuf ans aux clauses et conditions fixées par le contrat type établi par la commission consultative des baux ruraux.

• QUAND AI-JE CONCLU UN BAIL RURAL ?

Le bail rural existe dès lors que toutes les conditions suivantes sont réunies :

- **Une mise à disposition** : Le bailleur doit procurer au preneur la jouissance d'un fonds agricole.

Bénéficiaire d'un bail rural celui qui a eu à sa disposition des biens agricoles dont il fait l'exploitation agricole continue, en assurant la direction effective et autonome.

- **À titre onéreux** : L'existence d'un bail rural verbal ne peut résulter de la seule exploitation ou occupation des lieux. Les bénéficiaires d'un bail rural doivent prouver le caractère onéreux de celui-ci pour relever du statut du fermage.

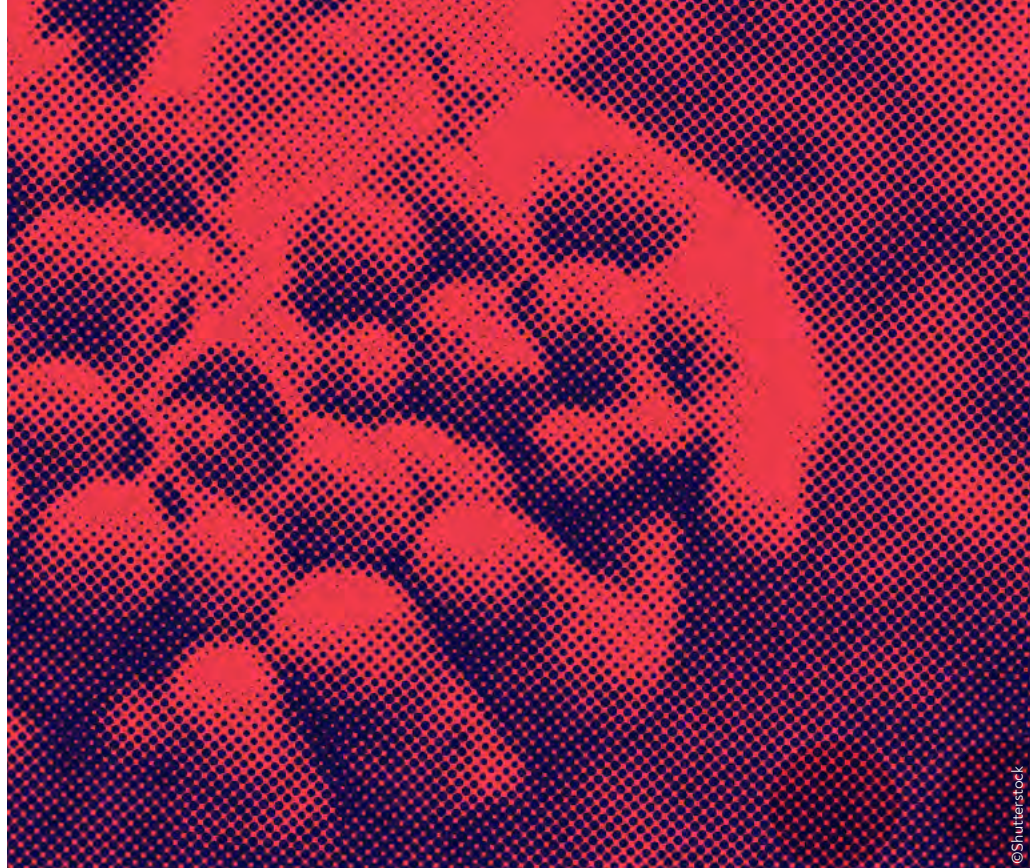
Attention : la qualification de contrepartie onéreuse est retenue par les tribunaux qu'il y ait une contrepartie financière en nature ou en service. Le juge a un pouvoir souverain d'appréciation.

• LA CONTREPARTIE ONÉREUSE PEUT PRENDRE PLUSIEURS FORMES :

Contrepartie en industrie personnelle (arrachage de vigne en dehors d'une prestation de service par exemple).

Contrepartie en services (héberger ou soigner).

Contrepartie en versements indirects (paiement d'un emprunt souscrit par le propriétaire – remboursement des impôts et des frais, indemnité versée en cas d'occupation en attendant une vente non réalisée du fait de la



défaillance d'une condition, etc.).

Il n'est pas exigé que la contrepartie soit versée régulièrement.

Il est cependant nécessaire que la contrepartie soit acceptée par le propriétaire.

La contrepartie qui permet de requalifier un bail doit être tangible. La simple préservation du bien n'est pas suffisante.

- D'un immeuble à usage agricole :

La mise à disposition doit s'effectuer sur des immeubles à vocation agricole.

Cette condition ne pose pas de difficultés lorsque c'est un ensemble qui est loué : bâtiments et terres servant à l'exploitation agricole.

L'ensemble loué peut comprendre un local d'habitation. Le

statut des baux ruraux s'appliquera à l'ensemble.

Il peut y avoir aussi un bâtiment d'habitation mais il faut que ce soit une partie d'un ensemble à vocation agricole. À défaut, la location d'une maison d'habitation ne peut pas être qualifiée de bail rural.

- Une intention d'exploiter pour y exercer une activité agricole :

Le caractère rural d'un bail ne peut résulter du seul fait qu'il porte sur un bien rural comportant des possibilités de culture. Il résulte également de la commune intention des parties qu'il ait été destiné à la production et à l'exploitation agricole.

En ce qui concerne l'activité agricole, elle est parfois évidente et parfois éloignée de l'idée que l'on peut en avoir spontanément.

L'activité agricole par nature est définie comme une activité de production de végétaux ou d'animaux.

L'activité agricole dérivée se rattache à l'activité agricole par nature soit par la production soit par l'exploitation agricole.

Il s'agit de l'activité qui est dans le prolongement de l'acte de production agricole (préparation, conditionnement, transformation, commercialisation des produits

cultivés et élevés sur le fonds) ou qui a pour support l'exploitation agricole (activité pédagogique, restauration, tourisme).

Enfin, l'activité peut être agricole par la loi, en intégrant des activités comme les activités équestres ou encore la méthanisation.

• QUELS PIÈGES ÉVITER ?

- Se croire protégé en raison de l'absence d'écrit :

Il est très fréquent d'entendre « je ne crains rien, je n'ai rien signé ». En matière de baux ruraux, cette affirmation est particulièrement fautive.

Si les conditions mentionnées ci-dessus sont réunies, l'une ou l'autre des parties pourra saisir le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux et demander que la relation qui lie le bailleur et le preneur soit requalifiée judiciairement en bail rural. Dans le cadre de ce débat judiciaire la preuve de l'existence du bail pourra se faire par tous moyens.

Comme énoncé ci-dessus, les baux conclus verbalement seront censés faits pour neuf ans aux clauses et conditions fixées par le contrat type établi par la commission consultative des baux ruraux.

L'absence d'écrit ne protège pas. Bien au contraire, elle est dangereuse. Il est indispensable de bien négocier les termes de son bail et, avant cela, de choisir le bon type de bail (bail de 9 ans, bail à long terme de 18 ans, de 25 ans, bail de carrière, bail cessible hors cadre familial...).

Pour bien se protéger, il est également indispensable d'établir un état des lieux en début de bail. Cela est très utile pour démontrer si le vignoble a été amélioré ou s'est dégradé à la fin du bail.

- Se croire protégé par la qualification juridique choisie par les parties :

Les parties peuvent être parfois tentées de choisir un régime juridique échappant, totalement ou partiellement au statut du fermage, afin de maîtriser par exemple la durée de la convention, le montant du loyer, les obligations du bailleur et du fermier ou encore les conséquences de la fin du bail.

À cette fin, elles peuvent être tentées d'avoir recours à ce que l'on appelle des régimes dérogatoires comme par exemple le bail d'occu-

pation précaire, le bail emphytéotique, le prêt à usage à titre gratuit, le bail dit de petites parcelles ou encore le bail d'un an.

Attention, ces régimes dérogatoires répondent à des conditions définies de manière très précise par la loi et interprétées très strictement par les juges.

Si la convention est mal qualifiée, volontairement ou involontairement, l'une ou l'autre des parties pourra saisir le Tribunal Paritaire des Baux Ruraux afin de demander la requalification de la convention en bail rural.

Il est donc indispensable de consulter votre avocat afin qu'il vous assiste afin de choisir la convention qui correspond exactement à votre situation.

Cette réflexion doit intervenir avant le début des relations afin de ne pas laisser s'installer une situation de fait qui risquerait d'être requalifiée en bail à ferme. ■

L'INSTITUT DU DROIT DU VIN

En juin 2022, pour resserrer les liens entre les professionnels de la filière vitivinicole et les avocats, le Barreau de Bordeaux a créé le tout premier Institut du droit du vin en France, piloté par M^e Jean-Baptiste Thial de Bordenave. Regroupant des avocats experts de la question, l'Institut accompagne et conseille tous les acteurs de la filière, particulièrement les jeunes viticulteurs, afin de lever tous les freins au développement économique. La première mission confiée à l'Institut a été la publication d'un *Guide juridique pour les jeunes viticulteurs*, dématérialisé et gratuit, accessible sur le site de l'Ordre des avocats : <https://barreau-bordeaux.avocat.fr/>

Outre celui dédié aux droits du vin, le Barreau de Bordeaux regroupe 19 instituts au service des justiciables et des entreprises, notamment les Instituts du droit des affaires, du droit européen ou encore du droit de la construction.

Le 15 septembre
retrouvez la
deuxième chronique de
l'Institut du droit du vin :
« **Les contrats
de travail en
viticulture** ».

Les bonnes pratiques du recrutement

ENTREPRISES • Plus d'une entreprise sur trois déclare vouloir embaucher alors que recruter n'a jamais été aussi difficile. Comment tirer son épingle du jeu dans un marché du travail extrêmement concurrentiel ? À l'occasion d'une table-ronde, organisée en juin, par la rédaction de *L'Opinion*, « Dix solutions concrètes pour réussir à recruter », trois entreprises ont livré leurs bonnes pratiques pour attirer les talents.

Par Charlotte DE SAINTIGNON

« **L**es employeurs sont moins dans la séduction qu'il ne le faudrait, c'est pourtant à eux d'aller au-devant des candidats et de leur faire des promesses claires pour les séduire », avance Florence Réal-Rougier, directrice du recrutement France au sein du groupe Talan. « Les cartes sont dans les mains des candidats. Le rapport de force a changé. » Avec un taux de cooptation de 28 % en 2022, l'entreprise de conseil, qui compte recruter 1 000 personnes cette année, compte sur ses 5 000 collaborateurs et sur la cooptation. Son principe ? Récompenser par une prime financière de plusieurs milliers d'euros (variable selon le niveau de seniorité de la personne cooptée) les collaborateurs qui recommandent des candidats recrutés par l'entreprise. « C'est un canal de recrutement essentiel et de qualité, avec un taux de transformation excellent. Nos employés connaissent bien la culture de l'entreprise donc ils recommandent des candidats qui lui correspondent. L'intégration est ensuite plus simple », assure Florence Réal-Rougier.

Pour elle comme pour Mélanie Tisserand Berger, dirigeante d'EMS Audit, cabinet d'expertise comptable de 14 personnes, et présidente du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD), il faut intégrer les équipes le plus tôt possible dans le processus de recrutement. « Ce sont à elles

de choisir avec qui elles veulent travailler et passer du temps. C'est le premier pas à faire. Le deuxième étant de changer le mindset [état d'esprit] des recruteurs. »

RECRECITER DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

D'abord, ils ont intérêt à élargir leur horizon pour recruter. Pour le groupe Suez, qui compte 30 000 collaborateurs en France et recrute chaque année 2 500 personnes, l'un des axes est le recrutement inclusif. Le groupe travaille avec sa filiale d'insertion Rebond Insertion pour engager des personnes éloignées

de l'emploi, via des contrats à durée déterminée d'insertion. Ces CDDI sont conclus pour une durée maximale de 24 mois, temps pendant lequel elles bénéficient d'un accompagnement social individualisé, pour lever les freins à l'emploi, élaborer un projet professionnel et suivre les formations nécessaires, en vue d'un emploi durable. « Nous accompagnons les managers par de la sensibilisation et de la formation pour recruter des profils atypiques sur les métiers en tension, comme les chauffeurs ou les mécaniciens poids lourds », explique Amélie Rambaud, directrice adjointe Innovation sociale au sein du groupe Suez. Résultat : « 10 % de personnes éloignées de l'emploi ont intégré le groupe ». L'idée étant de travailler avec l'écosystème de l'emploi (entreprises d'insertion professionnelle, réseaux locaux, Pôle Emploi, associations...) pour sourcer des personnes qui ne sont « pas dans le radar classique de l'emploi », comme les demandeurs d'emploi de longue durée, les allocataires du RSA, les seniors, les travailleurs handicapés, les réfugiés ou les jeunes de moins de 26 ans, sans qualification. Par ailleurs, Suez propose aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité le dispositif Tapaj, soit du « travail alternatif payé à la journée » pour des activités que l'entreprise « sous-traiterait traditionnellement », comme de la collecte de cartons ou l'entretien d'espaces verts. Cette innovation soutenue par l'État vise à accompagner ces jeunes au niveau médico-psycho-social et à leur proposer une activité professionnelle qui ne les engage pas immédiatement sur la durée. L'objectif ? « Permettre à des jeunes en situation d'errance de se reconstruire et de travailler sur un nouveau parcours de vie », indique Amélie Rambaud.

“ Recruter des candidats sur la base de leur savoir-être plus que sur celle de leur savoir-faire ”

RECRECITER SUR LA BASE DU SAVOIR-ÊTRE

Autre piste évoquée pour s'ouvrir à de nouveaux profils, recruter sans CV. C'est ainsi que Fiona Fauvel, CEO associée de DealCockpit, entreprise bordelaise qui propose une data room numérique et sécurisée pour les opérations financières clés de la vie d'une entreprise, a recruté pour son poste de business developer une ancienne restauratrice de 27 ans, qui venait de suivre le programme reconversion de Rocket School. « J'avais la volonté de faire le premier entretien sans avoir consulté son CV », explique-t-elle. « Le métier de commercial étant essentiellement lié au savoir-être, au fait de savoir parler aux gens et communiquer. » Pour recruter des candidats sur la base de leur savoir-être plus que sur celle de leur savoir-faire, Mélanie Tisserand Berger a demandé, lors du recrutement de l'un de ses derniers apprentis, de montrer comment il savait dribbler, pour voir s'il pourrait s'intégrer dans l'équipe sportive de l'entreprise. « C'est un pas de côté », s'amuse Mélanie Tisserand Berger qui regrette que trop peu de CV mettent en avant les passions et les soft-skills des candidats.

Ces entreprises font preuve de plus de souplesse sur le fond, mais aussi sur la forme des contrats de travail pour pouvoir recruter. C'est ce qu'a fait Fiona Fauvel lorsque l'un de ses développeurs informatiques l'a informée de son souhait de partir vivre en Thaïlande. « La meilleure formule que nous avons trouvée pour le protéger juridiquement a été le portage salarial avec une entreprise de portage thaïlandaise », indique la CEO.

ET PROPOSER DES PERSPECTIVES

Si le salaire n'était auparavant pas forcément une priorité, dans le contexte actuel d'une inflation galopante, le sujet est redevenu important. « Les candidats cherchent à être rassurés économiquement. Chez Talan nous préférons parler de « package » : nous proposons des choses diversifiées, comme une partie variable ou de l'actionariat salarié – plus de 30 % de nos collaborateurs sont devenus actionnaires », détaille Florence Réal-Rougier. Pour la présidente du CJD, cela fait partie de l'avenir. « C'est proposer aux collaborateurs d'être propriétaires de leur outil de travail. Il faut que ce soit ouvert à tous les collaborateurs, même si tous n'ont pas la même capacité à investir. »

Proposer une expérience collaborateur et permettre aux salariés de s'engager sur des missions d'intérêt général ou d'utilité publique peut également constituer un atout pour recruter. Suez a mis en place cette possibilité pour ses équipes, sur la base du volontariat, à raison de deux jours par an, via la start-up sociale Vendredi qui l'aide à communiquer et à valoriser ces actions auprès des équipes. « C'est important pour les nouvelles générations pour leur permettre de trouver du sens à leur travail », conclut Amélie Rambaud. ■

Le numérique en route pour la décarbonation

ÉCOLOGIE • Terminaux, réseaux, data centers et cloud, objets connectés... Les acteurs du numérique ont récemment dévoilé leurs propositions pour accélérer la transition écologique de leurs activités.

Par Miren LARTIGUE

Officiellement présentée le 4 juillet dernier par le gouvernement, la feuille de route de décarbonation du numérique est le fruit de travaux démarrés en 2022 et qui ont impliqué l'ensemble des acteurs du secteur en France, au sein de groupes de travail thématiques : terminaux, data centers et cloud, réseaux, sobriété et usages, et contribution du numérique à la décarbonation des autres secteurs.

RENDRE LE SECTEUR PLUS ÉCORESPONSABLE

Le secteur du numérique n'est pas visé par l'article 301 de la loi Climat et Résilience de 2021 qui prévoit que les représentants des filières des secteurs très émetteurs de gaz à effet de serre établissent une feuille de route de « décarbonation ». Mais le gouvernement a néanmoins demandé aux acteurs du secteur de faire des propositions en ce sens, en raison de la forte croissance de ces activités, de leur consomma-

tion électrique (10 % de la consommation nationale en 2022-2023, selon l'Ademe) et de leur empreinte carbone (2,5 %). La feuille de route contient donc toute une série d'actions et de leviers à activer pour rendre le secteur du numérique plus écoresponsable. Elle sera intégrée dans la prochaine « stratégie nationale bas carbone », qui sera publiée en 2024.

UN GRAND NOMBRE D' ACTIONS ET DE LEVIERS À ACTIVER

En ce qui concerne les terminaux (ordinateurs, smartphones...), les acteurs du secteur proposent, notamment, d'augmenter la part de matière première recyclée dans leur fabrication, de faire évoluer la conception de leurs emballages, d'informer les utilisateurs sur les moyens d'augmenter leur durée de vie, d'optimiser leur consommation énergétique, d'accéder à une réparation de qualité et de participer au développement du réemploi et du reconditionnement. En parallèle, ils vont s'efforcer d'améliorer la collecte, la réutilisation et le recyclage des terminaux numériques.

“ Un dernier lot de propositions concerne les possibilités pour le numérique de contribuer à la décarbonation des autres secteurs ”

En matière d'Internet des objets (IoT), ils envisagent de développer l'écoconception des objets connectés et de mieux évaluer leur empreinte environnementale. Pour les data centers, les acteurs s'engagent, notamment, à mettre en œuvre des systèmes de refroidissement adaptés et à limiter l'utilisation de gaz frigorigènes, à améliorer l'urbanisation des salles serveurs, réutiliser des friches industrielles, utiliser du béton bas-carbone et allonger la durée d'usage des équipements, à développer le recours aux énergies renouvelables et favoriser la production sur site en autoconsommation.

Du côté des réseaux, la stratégie comprend l'écoconception des équipements de nouvelle génération, des modems, des câbles et accessoires, la réduction de la consommation des opérations mobiles grâce à l'intelligence artificielle, une plus grande efficacité énergétique des nouvelles antennes, la mise en veille de certaines fréquences du réseau mobile, si elles ne sont pas utilisées, et prévoit davantage de sobriété dans le déploiement des installations mobiles et des transferts de données numériques.

En termes d'usages, tout un volet des propositions vise à encourager la sobriété : en sensibilisant tous les usagers à l'impact environnemental du numérique, en affichant l'empreinte environnementale des services

numériques, en régulant les systèmes de captation de l'attention utilisés par les plateformes numériques. Ou encore, en adaptant la résolution des vidéos en ligne en fonction du terminal utilisé, mesurant l'impact de la publicité vidéo, et en luttant contre l'obsolescence culturelle et technique...

CONTRIBUER À LA DÉCARBONATION DES AUTRES SECTEURS

Un dernier lot de propositions concerne les possibilités pour le numérique de contribuer à la décarbonation des autres secteurs. Pour l'agriculture, par exemple, il s'agit de capteurs installés sur des parcelles, pour pouvoir établir un diagnostic en temps réel, et d'autres outils techniques et de robotisation. Pour la gestion des déchets, il s'agit de solutions permettant d'optimiser la collecte ou d'améliorer le traitement, grâce à des robots de tri intelligents et à l'optimisation de la consommation énergétique des centres de traitement, par exemple. D'autres propositions concernent le bâtiment, le transport et la mobilité.

APPEL À PROJETS POUR DÉVELOPPER L'ÉCORESPONSABILITÉ

Lors de la présentation de cette feuille de route, le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, la ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, et le ministre délégué chargé de la Transition numérique, Jean-Noël Barrot, ont annoncé le lancement de l'appel à projets « EcoNum », pour « financer l'innovation et soutenir le développement d'une économie numérique innovante, circulaire et à moindre impact environnemental ».

Piloté par l'Agence de la Transition écologique (Ademe), cet appel à projets vise « à développer l'écoresponsabilité du secteur numérique, tout en soutenant la création d'une offre plus sobre et compétitive de solutions numériques durables ». Il s'articule autour de trois grands thèmes : l'écoconception des produits numériques, la réparation, le réemploi et le reconditionnement du matériel informatique, et les modèles de production responsable. Il est doté d'un budget de 50 millions d'euros, qui pourra éventuellement être augmenté en fonction du succès du dispositif.

Autre annonce faite à cette même occasion : 15 nouvelles collectivités territoriales vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement sur mesure de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), pour élaborer et déployer leur stratégie en matière de numérique écoresponsable. ■

L'agriculture face aux défis du XXI^e siècle

ÉCONOMIE • Peut-on garantir l'alimentation de la Nation, enjeu crucial dans un contexte géopolitique inquiétant, tout en modifiant notre modèle agricole intensif, insoutenable pour la planète ?

Par Anne DAUBRÉE

« **N**ourrir la planète : faudra-t-il choisir entre souveraineté et durabilité ? » : c'était le thème du colloque organisé, à Paris, par le journal *L'Opinion*, le 6 juin dernier. Effets tangibles du réchauffement climatique, retombées néfastes du modèle d'agriculture intensif sur la planète, conséquences des conflits géopolitiques sur les approvisionnements en nourriture, dramatiquement illustrées par le chantage au blé – et à la famine – exercé par la Russie dans le cadre de la guerre avec l'Ukraine... Ces phénomènes majeurs qui s'imposent conjointement rendent indispensable d'assurer la souveraineté agricole du pays ainsi qu' un changement radical du modèle de production agricole actuel.

Mais ces deux impératifs sont-ils compatibles ? Oui, selon l'un des intervenants du colloque, Thierry Blandinières, directeur général d'InVivo. Ce groupe international spécialisé dans les activités agricoles (12 milliards d'euros de chiffre d'affaires) s'est donné comme raison d'être : « Favoriser la transition agricole et alimentaire vers un agrosystème résilient ». « Nous avons des solutions. Mais l'enjeu actuel réside dans le changement d'échelle, qui n'a rien d'évident. Il va être nécessaire de financer cette transition », explique

« sente un vrai défi, mais aussi, peut-être, une opportunité industrielle », ajoute Thierry Blandinières. Production d'engrais verts, déploiement des technologies permettant une agriculture de précision qui limite l'utilisation d'intrants... Pour le directeur général d'InVivo, les pistes sont nombreuses, mais le développement d'un écosystème de start-ups passe par une véritable politique publique.

L'identification du sujet « Investir dans une alimentation saine, durable et traçable » comme l'une des dix priorités stratégiques du plan national France 2030 semble aller en ce sens. Pour Sébastien Abis, directeur du Club Demeter et chercheur associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), cette prise de conscience du politique était nécessaire. « Nous partions de très loin. J'espère que cette priorité va être conservée durant toute la décennie », commente le chercheur. Mais s'il souligne la forte dimension géopolitique de l'enjeu de la souveraineté alimentaire, il invite à ne pas se focaliser sur la stratégie russe, délétère, et à prendre aussi en considération la possibilité d'une « géopolitique positive ». « Le danger consisterait à ne pas investir du tout dans l'agriculture en Europe. Mais la prochaine PAC (Politique agricole commune) devrait être pensée en lien avec une politique de voisinage, au lieu de se cantonner

“ Sur les engrais, nous sommes dépendants à 100% des importations. Cela représente un vrai défi, mais aussi, peut-être, une opportunité industrielle ”

Thierry Blandinières. Parmi ses activités, par exemple, InVivo noue des contrats de plusieurs années avec des fermes pilotes, afin qu'elles modifient leurs modes de production pour aller vers un système de rotation des terres qui améliore la qualité des sols. Ce changement implique aussi nécessairement une évolution du modèle économique. Lequel pourrait notamment passer par des revenus nouveaux pour les agriculteurs (valorisation du carbone capté dans le sol grâce à leur activité...).

ENGRAIS VERTS ET « GÉOPOLITIQUE POSITIVE »

Autre dimension nécessaire à prendre en compte pour répondre aux enjeux de souveraineté et de durabilité, « nous devons également penser aux engrais. Sur ce sujet, nous sommes dépendants à 100 % des importations. Cela repré-

à l'Europe seule », juge Sébastien Abis. L'enjeu n'est pas uniquement de préférer une logique de l'échange à une logique citadelle. Du point de vue de l'agriculture, souligne le chercheur, « l'Europe a tout intérêt à échanger avec les pays du Sud, habitués à cultiver avec peu d'eau ». ■

Bordeaux DÉGUSTATION DES VINS LIVRABLES

Autre temps fort après les primeurs, le Grand Cercle des Vins de Bordeaux organise sa dégustation des vins livrables mardi 12 septembre au Palais de la Bourse de 16 h à 20 h.

Cette manifestation permet de présenter chaque année le dernier millésime (2021, et 2020 pour certains châteaux) aux professionnels acheteurs et prescripteurs : sommeliers, restaurateurs, négociants, courtiers ou journalistes. Une centaine de châteaux, adhérents au Grand Cercle des Vins de Bordeaux, seront présents à cet événement. Le Grand Cercle rassemble 130 châteaux de la rive droite et de la rive gauche du vignoble, soit 27 appellations d'origine.

www.grandcercle.fr



Dégustation au
Palais de la Bourse

© D.R.

Gironde LE PATRIMOINE VIVANT À L'HONNEUR

Les samedi 16 et dimanche 17 septembre, les Journées européennes du Patrimoine fêteront leurs 40 ans. Le thème commun de cette année est « Patrimoine vivant et Patrimoine du Sport ». L'occasion de découvrir ou redécouvrir des sites pour certains ouverts uniquement à cette occasion. Le visiteur pourra découvrir l'histoire et le patrimoine de l'aviron à la base d'aviron de Bordeaux Lac, à Bruges. Des piscines seront aussi à l'honneur, modernes avec la piscine Galin de La Bastide, ou les bains-douches de Bègles ; ou antique comme celle, ornée de mosaïques polychromes, de la villa gallo-romaine de Loupiac. Sans oublier les sites plus traditionnels (églises, châteaux, jardins, musées) comme l'ancienne pharmacie de l'hôpital Saint-Antoine de Bazas ou la grotte Célestine de Rauzan...



Villa
gallo-romaine
de Loupiac

© A1533120



Piscine municipale
de Bègles

© Icefinger

Vin et poisson, accords parfaits

Il a toujours été entendu que le poisson s'accompagne de vins blancs. Toutefois, il existe une grande variété de vins, de poissons mais aussi de modes de cuisson, de préparation et de condiments accompagnant les poissons. L'exercice mérite donc que l'on s'y arrête et que l'on teste quelques accords.

Par Gaël HERROUIN

Commençons par rappeler quelques raisons évidentes du mariage entre le poisson et le vin blanc :

- Les poissons sont riches en protéines qui catalysent l'acidité des vins blancs.
- Ces mêmes protéines sont incapables d'adoucir les tanins, à la différence des protéines de la viande.
- L'absence de tanins dans les vins blancs facilite l'harmonie avec la chair du poisson.

- L'iode qui sature et affleure sur les chairs des poissons de mer rend délicat le croisement avec les vins rouges qu'elle neutralise.

- La chair du poisson est moins puissante que celle d'une viande. Les vins blancs respectent souvent mieux cette finesse de chair.

SUR UNE TERRINE DE POISSON

La texture tendre et la diversité des chairs des poissons offrent un accord facile sur les vins blancs pourvu qu'ils ne soient pas boisés. L'entre-deux-mers du château



Thieuley, avec ses parfums caractéristiques de fleurs blanches apportés par le sauvignon, où viennent s'ajouter les notes d'agrumes et de fruits exotiques typiques du sémillon, conviendra parfaitement.

SUR UN POISSON À LA CRÈME

La crème exige un vin issu de raisins mûrs et d'un certain âge. Sur les poissons moelleux, on préférera l'onctuosité d'un grand bourgogne de cinq à quinze ans d'âge et son boisé vanillé. Sur les poissons à texture sèche et tendre, le superbe riesling grand cru brand du domaine Joms Meyer offrira une droiture, une complexité aromatique qui magnifiera votre poisson.

SUR UN POISSON FUMÉ

Pour dominer le goût de fumé, je vous invite à choisir un vin riche en arômes terpéniques et légèrement boisé. J'ai un souvenir émouvant d'un haddock, servi accompagné d'un anjou ronceray les Zersiles de chez Patrick Baudouin. Ce vin en biodynamie est un rarissime sec, issu du grand terroir réservé aux moelleux, le Quart-de-Chaume. Ample en bouche, le nez annonce un moelleux mais, le vin est au final un vrai sec, comme par magie. Il ne domine pas le poisson mais l'accompagne comme une évidence. Le fumé et le boisé complèteront ce jour-là l'alliance magique.

SUR UN POISSON EN PAPILLOTES OU À LA VAPEUR

La cuisson met à nu la texture du poisson. C'est un accord très délicat tant la précision de la cuisson est ici capitale. Choisissez un vin fin, peu dominateur, mais suffisamment corsé. Je songe immédiatement au rare vacqueyras bio « Le

Chemin » du domaine de la Ligière. La bonne portion de clairette et de grenache blanc dans l'assemblage apporte cette note corsée. Quant à la roussanne, elle apporte son fruit mais aussi ses notes de fleurs blanches qui respectent la chair fine du poisson.

SUR UN POISSON AU VIN ROUGE

Je laisse s'exprimer l'un de nos meilleurs représentants des accords mets-vins, le meilleur sommelier du monde en 2000, Olivier Poussier : « On peut dire que presque tous les poissons peuvent s'accorder sur les vins rouges. Mais l'accord vin rouge et poisson demande une réflexion sur le mode de cuisson, sur l'identité de la sauce, et le registre de la garniture. C'est l'ensemble du plat qui rend possible l'accord vin rouge et poisson, et non le poisson tout seul. »

“ L'absence de tanins dans les vins blancs facilite l'harmonie avec la chair du poisson ”





© Shutterstock

« Il est évident que l'accord vin rouge et poisson se fait essentiellement sur des vins rouges jeunes, encore sur le fruit et la fraîcheur, plutôt que sur les vins évolués. Et

de sols présentes à Sancerre, au domaine de Saint-Pierre. Il offre cette belle complexité aromatique qui va dans le même sens que notre plat.



© Shutterstock

« Exemple : un poisson servi avec un beurre blanc est difficile sur un vin rouge. Ce même poisson servi avec un jus de viande ou en matoilote, cuisiné avec du vin rouge, rend les choses plus faciles. Donc il est important de tenir compte de l'ensemble des éléments qui composent le plat pour faire un accord vin rouge poisson réussi.



“ Blanc, rosé ou rouge, tous les accords sont donc possibles avec votre poisson ”

on privilégie aussi des vins rouges légers à demi-puissance plutôt que des vins corsés, afin de respecter la chair délicate du poisson ».

SUR UN CEVICHE DE DAURADE AUX AGRUMES

Marqué par la nature de sa marinade (jus de citron, de pamplemousse et coriandre), ce plat appelle un vin sec et de même caractère que la base aromatique du mets. On trouvera un bel accord avec la simple cuvée d'assemblage de sauvignon des trois natures

SUR UN POISSON GRILLÉ OU RÔTI

La texture possède ici une importance fondamentale : elle est tendre pour les poissons de rivière, plus moelleuse pour les poissons de ligne. Mieux vaut choisir un vin tendre et peu dominateur pour





les poissons de rivière, alors que les poissons de ligne s'accorderont mieux avec un vin plus corsé.

Le chablis 1^{er} cru fourchaume du domaine Seguinot-Bordet délivre en bouche un équilibre parfait.

Il apporte un moelleux, propre à contrebalancer la légère sécheresse de la cuisson mais apporte aussi une vivacité minérale qui respecte la finesse de la chair du poisson, d'autant plus si la note iodée du poisson s'affirme.

AVEC UNE BOUILLABAISSE

Enfin pour nous parler de l'accord avec une bouillabaisse, je cède la place à la sommelière Aude Charrol du restaurant *Alcyone* à l'hôtel Intercontinental de Marseille : « Il faut choisir un vin blanc sur la jeunesse, qui exprime gras et rondeur, ce qui va permettre d'enrober les différentes chairs plus ou moins fermes des poissons. On percevra une belle tension en bouche, qui épousera le gras de la rouille. Choisir un vin avec de la minéralité est judicieux, puisque il saura s'équilibrer avec l'iode de la soupe de poisson et l'ail. Si l'on veut rester classique et proposer un accord régional, je propose un vin de Cassis, en provenance du Clos Sainte-Magdeleine ». (Extrait site RVF – 19/08/2022)

Anne propose aussi un accord avec un vin rosé : « Un accord régional, comme un bandol du Domaine Tempier en rosé avec un millésime sur la jeunesse. Le vin rosé est très intéressant pour accompagner la texture des poissons de roches, très solaire ce qui rappelle la thématique de cette recette. Il en faudrait un gras,



parfait pour s'épanouir avec les différentes textures. On conserve cependant de la minéralité, propre au vin du bord de mer, qui met en relief notamment la soupe de poisson de roche. Le degré en alcool va permettre de s'opposer à la puissance de la bouillabaisse ».

Blanc, rosé ou rouge, tous les accords sont donc possibles avec votre poisson. Il suffit juste de réfléchir en amont à son accord, soit en partant du choix du vin pour sélectionner le bon poisson et son accompagnement, soit en sélectionnant le bon équilibre de son vin, pour respecter la finesse du poisson. Bonne pêche ! ■



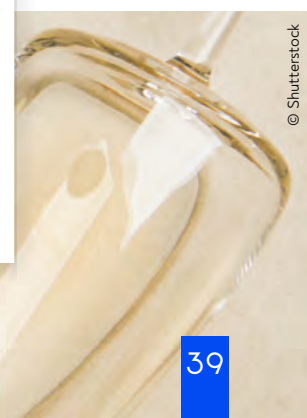
Par Gaël Herrouin

Expert gradé et assermenté près
le Tribunal de Commerce de Paris

Membre de la Compagnie
des Courtiers-Jurés-Experts en vins
(Association créée en 1322,
reconnue d'utilité publique par l'état)

Gérant de la société Les Vins
Dévoilés, créateur d'événements autour
de la dégustation de vins rares.

Tél. 06 68 32 91 69
contact@lesvinsdevoiles.com



Sages-femmes

HOMMAGE RÉALISTE

Louise et Sofia rejoignent leur premier poste en tant que sage-femmes dans une maternité publique. Très vite, ces deux amies qui vivent en colocation sont confrontées aux exigences étonnantes d'un service débordé par le manque de personnel et de moyens. Cette cadence effrénée nuit à leur vocation, à l'accueil de parents négligés alors qu'ils peuvent être angoissés et accentue la peur de se tromper, avec des conséquences potentiellement tragiques... Ce film de Léa Fehner (*Qu'un seul tienne et les autres suivront* qui révéla Reda Kateb et Pauline Étienne) est né d'un moment très personnel, douloureux, pour la réalisatrice :

« Je suis devenue mère il y a douze ans, et mon premier enfant est né avec de gros soucis de santé. Depuis j'ai passé, avec son père et lui, beaucoup de temps dans les hôpitaux, ce qui a profondément modifié mon rapport à ce monde. Je ne sais pas si c'est le fruit de rencontres malheureuses, le symptôme d'un hôpital malade, ou la rencontre brutale avec l'inacceptable, mais nous avons été souvent victimes d'un déficit d'écoute, de réactions abusives, de moments de solitude intense et que par plusieurs fois nous

nous sommes sentis maltraités, infantilisés, abandonnés. Pour comprendre cette expérience, j'ai voulu me plonger dans ce monde et tenter de regarder les soignants à la hauteur de ce qu'ils sont : des hommes et des femmes confrontés à la détresse, à la douleur, à la mort et à la vie. »

Elle s'est immergée pendant plusieurs mois dans divers hôpitaux et a partagé le quotidien de ces femmes et hommes impliqués dans des moments centraux de la vie d'inconnus. De cet engagement ressort le suivi de cas variés et représentatifs de ce dont elle fut le témoin plus ou moins direct lors de ses recherches et de ses échanges avec ceux qu'elle a rencontrés. Elle s'intéresse aussi à la partie administrative, à leur vie privée et aux coulisses apaisées ou énervées, notamment lors de débats entre collègues autour de leurs mauvaises conditions de travail qui nuisent à leurs bons rapports alors que tous sont victimes de la paupérisation de leur secteur. Ces contradictions très humaines sont captées avec justesse.

« Le personnel soignant est aussi confronté à l'incurie de l'hôpital, aux dégradations des conditions de travail, à la pression permanente de leur direction. Pen-



En salle depuis le 30 août

Un film de Léa Fehner
Avec Héloïse Janjaud,
Khadija Kouyaté,
Myriem Akheddiou

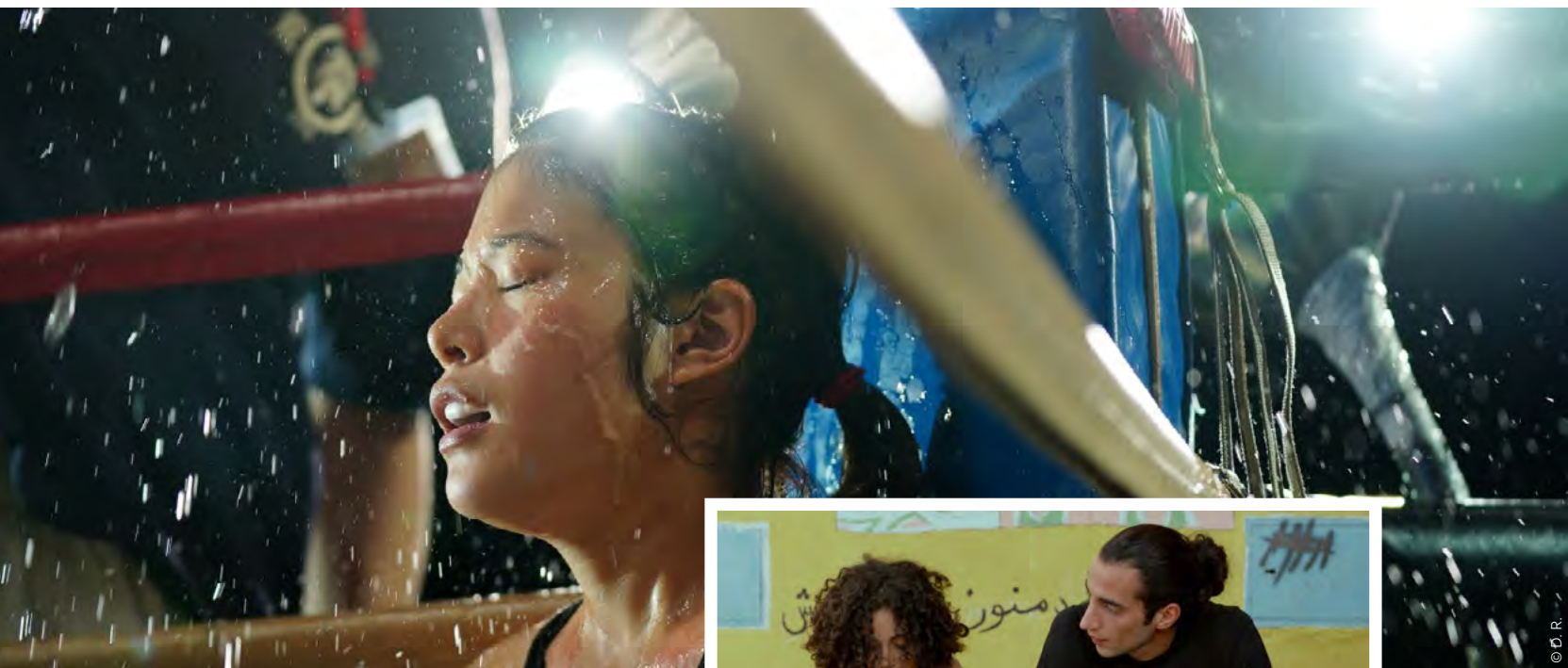
Drame

dant de nombreuses semaines, j'ai partagé le quotidien des sage-femmes sur leur lieu de travail. Plusieurs fois par jour, j'ai vu des enfants naître, des familles se créer. J'ai vu les coulisses de ce lieu, la ronde passionnée et minutieuse de ces soignants. J'ai essayé de rendre au mieux une machinerie précise, sans cesse bousculée par l'apparition du miracle : la naissance d'un enfant. Je voulais que le spectateur ressente au plus profond ce cœur battant qu'est une maternité, qu'il puisse ressentir et éprouver dans sa chair ce que vivent ces sage-femmes. Elles accompagnent au plus près les familles dans ce bouleversement intime, pour le plus beau comme pour le plus douloureux. À l'époque, elles alertaient déjà sur leurs conditions de travail. Souffrant d'un manque de temps et de moyens criant, elles se décrivaient comme maltraitantes, à leur corps défendant. L'une d'elles m'a parlé de cette famille qu'elle avait laissé quatre heures sans soutien avec leur bébé mort après une interruption médicale de grossesse. Toutes m'ont raconté leurs débuts dramatiques, avec des supervisions aléatoires, les péridurales qu'on pose parce qu'on n'a pas le temps d'accompagner réellement les patientes dans leur travail, le manque de dialogue faute de temps, la sensation profonde de courir sans cesse au détriment de l'humain qui fait le cœur de leur métier. Ce cri d'alarme a résonné intimement avec ce

que je ressentais. J'ai alors voulu essayer de comprendre au plus profond les mécanismes, systémiques et individuels, qui amènent à cette situation et qui rendent la relation entre soignant et patient si compliquée. »

La réalisatrice a recruté essentiellement des comédiens débutants du Conservatoire National Supérieur d'Art dramatique de Paris. Ils sont parfois maladroits dans leur jeu, mais cela sied à leurs rôles d'apprentis soignants mal à l'aise dans leurs premiers pas dans l'exercice d'une vocation exigeante. Ils ont été aidés par leurs rencontres avec d'authentiques sage-femmes :

« Je me suis rapprochée d'une dizaine d'entre elles, devenues centrales dans le processus. Elles ont donné de leur temps et de leur expérience, cherchant avec nous à retranscrire au plus juste la réalité de leur métier. Nous avons imaginé des ateliers d'écriture où les comédiens improvisaient des scènes à partir des récits des sage-femmes, et quand ces dernières découvraient leurs scènes improvisées, elles riaient, étaient bouleversées et surtout elles se questionnaient. C'était parfois déstabilisant mais elles m'ont souvent dit que cette expérience leur avait permis d'interroger leur pratique, ce qu'elles ne peuvent pas faire en temps normal car elles n'en ont tout simplement pas le temps ! » ■



La Beauté du geste À coups sourds

Être sourde n'a pas empêché Keiko d'obtenir sa licence de boxeuse et de remporter des matches. D'origine modeste, elle gagne sa vie comme femme de ménage dans un hôtel de luxe. Alors que la santé du directeur du club où elle s'entraîne se dégrade, elle envisage d'arrêter... Sho Miyake s'est inspiré de l'autobiographie de Keiko Ogasawara qui a réussi à s'intégrer dans un monde très masculin malgré sa surdité. Pourtant, il ne s'agit pas d'un énième film sur un sportif prometteur qui va réussir, ou échouer au bord du succès, l'approche est plus subtile. Il ne minimise pas que la fragilité de son héroïne et son isolement sont liés à son handicap, sans pour autant s'appesantir. Elle vit une crise existentielle que le jeu intérieur de Yukino Kishii fait ressentir au-delà du silence. Son attrait pour la boxe ressemble plus à une échappatoire qu'à une vocation mais elle fait de son mieux, alors qu'elle n'entend ni l'arbitre, ni le gong, ni ses coachs lorsqu'elle est sur le ring. Sa mélancolie prégnante (mais aussi celle qui se dégage des membres de son entourage) est observée avec empathie par un auteur captivant qui signe un petit bonheur riche en émotions fortes esquissées avec délicatesse.



Alam Un drapeau pour la Palestine

Tamer espère se faire remarquer de la nouvelle élève Maysaa en participant à l'action qu'elle prépare avec son ami Safwat : remplacer le drapeau israélien qui trône sur le toit de leur lycée par celui de la Palestine, le jour de la commémoration de l'indépendance du pays. Il entraîne ses copains Shekel et Rida dans l'opération... Sous l'angle du teen movie à l'américaine, avec des garçons voulant plaire à des filles, Firas Khoury raconte un combat pour assumer une identité nationale dans un régime hostile à sa présence. Il dénonce l'oubli forcé sur la création de l'État en 1948, ce qui passe par une réécriture dans des cours d'histoire qui en nient les conséquences sur les populations d'alors et les générations suivantes. Ce récit politique passe par le combat commun entre des jeunes engagés et d'autres qui ne le sont pas, plus par renoncement que par ignorance. Mahmood Bakri, Sereen Khass et Muhammad Abed Elrahman forment un triangle attachant, soutenus par Mohammad Karaki et Ahmad Zaghmouri en complices pieds nickelés. Tour à tour drôle et tragique, ce plaidoyer contre la violence d'État face aux manifestations pacifiques a le mérite de défendre avec complexité des idées claires.

Cinéma En bref

ORLANDO BLOOM et **PETE DAVIDSON** seront deux exploitants de bars de plage malchanceux pour qui les vrais problèmes commenceront lorsqu'ils tomberont sur un butin volé dans *Wizards!* de David Michôd. L'Autrichien Franz Rogowski (*Passages*) et Sean Harris (le méchant des épisodes 5 et 6 de *Mission Impossible*) n'y seront peut-être pas pour rien...

AMY ADAMS vivra un étrange phénomène dans *Nightbitch* de Marielle Heller dont elle sera aussi la productrice. Après la naissance de son fils, une ancienne artiste reste chez elle et commence à développer la peur de... se transformer en chien !

Deuxième réalisation pour **VIGGO MORTENSEN** après *Falling en 2020* avec *The Dead Don't Hurt* (les morts ne font de mal à personne en français). Il sera un immigré danois marié à une Canadienne francophone jouée par Vicky Krieps dans les années 1860 en Amérique. Le couple est séparé par les ravages de la guerre de Sécession qui divise le pays...

AGNÈS JAOUÏ, NOUVELLE BARBIE

La comédienne portera le nom très imagé de Barberie Bichette – qu'on appelle à son grand dam Barbie – dans *Ma vie ma gueule* dans le film posthume de Sophie Fillières, sœur de la comédienne Hélène et mère d'Agathe Bonitzer, disparue le 31 juillet après la finalisation de ce projet. Elle raconte le parcours d'une mère de famille aimée qui, à 55 ans, remet sa vie en question face au temps qui a passé et continue de passer. Elle prend le large en direction des hauteurs sauvages de l'Écosse pour que sa vie s'ouvre à nouveau, en compagnie de – ou en les fuyant ! - Philippe Katerine, Édouard

Sulpice (*Mon Crime*), Valérie Donzelli et Emmanuel Salinger, César 1993 du meilleur espoir pour *La Sentinelle* d'Arnaud Desplechin.

LES MÉDECINS QUI RÉPARENT LES FEMMES

Isaach de Bankolé et Vincent Macaigne prêteront leur visage aux docteurs Denis Mukwege (prix Nobel de la Paix 2018 et surnommé *l'homme qui répare les femmes*) et Guy-Bernard Cadière dans *Celui qui soigna Muganga* de Marie-Hélène Roux. Au cœur de l'Afrique centrale, ce courageux docteur congolais milite et soigne au péril de sa vie des milliers de femmes victimes de violences sexuelles et dont le corps est devenu une arme de guerre. Sa rencontre avec un chirurgien belge de renom va redonner un souffle nouveau à son engagement. Ensemble ils vont opérer à quatre mains pour que ces femmes retrouvent dignité et espoir...

RETROUVAILLES INATTENDUES POUR JENNIFER GARNER

Le casting du très attendu *Deadpool 3* de Shawn Levy – suspendu pour cause de grèves des scénaristes puis des acteurs en Amérique – s'étoffe. En plus des déjà annoncés Ryan Reynolds dans le rôle-titre et de Hugh Jackman *alias* Wolverine, une nouvelle invitée inattendue pourrait les rejoindre. Jennifer Garner devrait reprendre le rôle d'Elektra, qu'elle a déjà interprété au cinéma dans *Daredevil* en 2003 aux côtés de son ex-mari Ben Affleck dans le rôle-titre et dans le film sobrement titré *Elektra* dont elle était la vedette deux ans plus tard mais qui fut un échec. À leurs côtés, on retrouvera des fidèles de l'univers : Monica Baccarin, la petite amie du super (anti) héros, Karan Soni (*Dopinder*, le chauffeur de taxi), Brianna Hildebrand et Stefan Kapicic *alias* Negasonic Teenage Warhead et Colossus, tous les quatre présents dans les deux premiers volets, ainsi que Rob Delaney qui jouait Peter, l'allié sans pouvoir dans le numéro 2.

UN HUMORISTE QUI NE VA PAS BIEN

Maxime Gasteuil, révélé par le Jamel Comedy Club, aura *14 jours pour aller mieux* dans une comédie d'Édouard Pluvieux qui 'avait déjà mis en scène ses one-man-shows. Il sera un cadre ambitieux qui ne pense qu'à sa carrière et à son futur mariage avec la fille de son patron. Au bord du burn-out, il se retrouve embarqué par son futur beau-père dans un stage de bien-être encadré par un couple de *clairvoyants* joués par Zabou Breitman et Lionel Abelanski, avec des stagiaires plus lunaires les uns que les autres. Ses principes et préjugés vont être soumis au régime zénitude et bienveillance ! Pour lui, ce sera un cauchemar, partagé avec Romain Lancry (membre de la troupe des *Crevettes pailletées*), Chantal Lauby, Michel Boujenah et Bernard Farcy *alias* le commissaire de la série des films *Taxi*.

BORDEAUX VENTES DU 21 SEPTEMBRE 2023, À 15 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
23/16	EJG 4-08-2023	ELIGE	APPARTEMENT + CAVE	BORDEAUX	10 rue des Faussets et 19 rue Leupold	310 000 €
23/22	EJG 28-07-2023	ABR & ASSOCIÉS (REDLINK NOUVELLE-AQUITAINE)	BIEN IMMOBILIER	CAVIGNAC	69 B avenue de Paris	15 000 €
23/23	EJG 21-07-2023	SCP MAUBARET	APPARTEMENT + PARKING EXTÉRIEUR	BASSENS	Résidence Hameau de Bollée, 4-5 rue Auguste-Bollée	30 000 €

LIBOURNE VENTES DU 22 SEPTEMBRE 2023, À 14 H

N° ROLE	DÉTAIL DE LA VENTE	AVOCAT	NATURE DES BIENS	COMMUNE	ADRESSE	MISE À PRIX
	EJG 28-07-2023	FRIBOURG & ASSOCIÉS	MAISON D'HABITATION AVEC DÉPENDANCES ET PARCELLES DE VIGNES	VAYRES et BEYCHAC-ET-CAILLEAU	Vayres : lieudits Dupuy, La Lande, Labour, Mautrec, Coin, Pichon, Pruneyron - Beychac-et-Cailleau : lieudit Jean du Gay	280 000 €
22/39	EJG 28-07-2023	M ^e Marjorie RODRIGUEZ	LOCAL PROFESSIONNEL ATELIER ET BUREAUX, PARKING CLÔTURÉ	SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC	125 passage des Lavandières	90 000 €
22/43	EJG 28-07-2023	M ^e David BONNAN	IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION	MONTAGNE	Clos Saint-Jean	149 000 €

E-mail : annonces-legales@echos-judiciaires.com - Plateforme : annoncelegalepro.echos-judiciaires.com

Les ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département de la Gironde.

Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046848959>) :

Le tarif des annonces judiciaires et légales est fixé à 0.183 euro HT le caractère pour le département de la Gironde.

Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :

- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales est de 149 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales est de 108 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département de la Gironde ;
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département de la Gironde ;

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi du 4 janvier 1955 susvisée et régie par le décret du 28 décembre 2012 susvisé (<https://actulegales.fr/>).



DROUINEAU 1927
Association d'Avocats à Responsabilité Professionnelle Individuelle
22 bis Rue Arsène Orillard – BP 83
86003 POITIERS
Tél. 05 49 88 02 38 - Fax: 05 49 88 98 96
avocat@drouineau1927.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice de BORDEAUX 30 rue des Frères Bonies

MAISON DE PLAIN-PIED

COMMUNE D'HOURTIN (33990)

1 rue des Landiers,
Section BE numéro 1135, 1 rue des Landiers, 00ha 07a 01ca

MISE À PRIX DE : 35.000 EUROS

ADJUDICATION LE JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À 15H00

DESCRIPTION :

Une maison de plain-pied comprenant : salon, coin cuisine, trois chambres, WC, salle de bain. Terrain clôturé. La maison est dépourvue de compteur EDF. La maison est raccordée au réseau public d'assainissement.

Figurant au cadastre de la manière suivante : Section BE numéro 1135, 1 rue des Landiers, 00ha 07a 01ca

Procès-verbal du cadastre en date du 14 novembre 2006, publié au Service de la publicité foncière de LIBOURNE 1, le 14 novembre 2006, volume 2006P n°3325.

Précision d'occupation : Le bien est inoccupé au jour de l'établissement du procès-verbal de description.

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des conditions de vente au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, Palais de justice ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau de BORDEAUX.

La visite sera réalisée par Maître Barbara SIGARI, Commissaire de justice, 25 rue Porte Dijéaux à BORDEAUX (33000) (tél : 05 56 48 11 69) les 13 et 20 septembre 2023 de 12h00 à 14h00

La vente aura lieu le jeudi 5 octobre 2023 à 15h00 en un seul lot sur la mise à prix de : 35.000,00 euros (TRENTE CINQ MILLE EUROS)

Frais en sus.

Fait à BORDEAUX, le 18 août 2023

Signé : Maître Pierre-Jean PEROTIN, demeurant 11 rue Boudet à BORDEAUX (33300), Avocat au Barreau de BORDEAUX

L23EJ38159

24H/24H

PUBLICATION DE VOTRE
ANNONCE LÉGALE EN LIGNE VIA
NOTRE PLATEFORME WEB :

annoncelegale.echos-judiciaires.com

Cabinet FORZY - BOCHE-ANNIC - MICHON
Avocats à la Cour
89 Rue Judaique - B.P. 577 - 33006 Bordeaux Cédex
Tél. : 05.56.24.28.41.
Email : secretariat.sbm@sbmavocats.fr

VENTE AUX ENCHERES

A l'audience publique des criées du Tribunal Judiciaire de Bordeaux, siégeant dite ville, au Palais de Justice, Rue des Frères Bonie.

**MAISON
A USAGE D'HABITATION,
CHAI, GARAGES ET
JARDIN ARBORE CLOS**

Situés commune de BORDEAUX - CAUDERAN (33200), 161 Rue des Orangers (Section YE, numéro 78 pour 20 a 53 ca, divisible - entrée + 2 pièces 4 chambres - salle de bains - cuisine - couloir - W.C. - salle d'eau - chais garages et jardin arboré clos)

MISE A PRIX : 750.000 €

ET A DEFAUT D'ENCHERES,
BAISSES SUCCESSIVES PAR TRANCHES DE 10.000 €,
SANS TOUTEFOIS POUVOIR ALLER EN DEÇA DE 690.000 €

**AUDIENCE DU
JEUDI 5 OCTOBRE 2023 À 15 HEURES**

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Cabinet de l'Avocat pour-
suivant.

Il est précisé que les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Bordeaux.

VISITES : SUR PLACE

- Jeudi 21 septembre 2023 de 10 heures à 12 heures

- Jeudi 28 septembre 2023 de 10 heures à 12 heures

L23EJ37440

MAITRE CONSTANCE DUVAL-VERON DE L'AARPI MONTESQUIEU AVOCATS
CABINET D'AVOCATS
92 RUE MONTESQUIEU 33500 LIBOURNE
Tel : 05.57.51.26.95 - Fax : 05.57.25.35.79

**VENTE AUX ENCHERES AU
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LIBOURNE**

Au Palais de Justice 22, Rue Thiers

**UN IMMEUBLE
A USAGE D'HABITATION**

Commune de VAL DE LIVEENNE (33820)
147 Route de la Pointe du Bourg

L'immeuble est situé commune de VAL DE LIVEENNE (33820) cadastré section ZD N°102 lieu-dit «Les Tourtes» pour 08 a 70 ca. Maison construite en 2018-2019, d'une surface habitable de 140 m² environ, comprenant un salon/séjour/cuisine, 4 chambres, une salle de douche, une salle de bains, un WC, avec garage indépendant et jardin. Le bien immobilier fait l'objet d'un bail d'habitation, le loyer mensuel est de 900 €.

SUR UNE MISE A PRIX DE 85 000 €

**ADJUDICATION LE
VENDREDI 6 OCTOBRE 2023 À 14 HEURES**

A LA REQUETE DU COMPTABLE PUBLIC RESPONSABLE DU POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA GIRONDE, agissant sous l'autorité du Directeur Régional des Finances Publiques de Nouvelle Aquitaine et de la Gironde qui élit domicile en ses bureaux situés Cité Administrative Tour A rue Jules Ferry, Boite 37, 33090 BORDEAUX CEDEX.

IMPORTANT Les charges, clauses et conditions de la vente sont stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de LIBOURNE le 27 avril 2023, RG N° 23/00031 où il peut être consulté.

S'adresser pour de plus amples renseignements à Maître Constance DUVAL-VERON de l'AARPI MONTESQUIEU AVOCATS avocat poursuivant la vente, inscrite au barreau de LIBOURNE domiciliée 92 Rue Montesquieu laquelle comme tous les avocats inscrits au barreau de LIBOURNE pourront être chargés d'enchérir pour toutes personnes solvables.

VISITES le jeudi 21 septembre 2023 de 10 H à 12 H et le jeudi 28 septembre 2023 de 14 H à 16 H. Se renseigner auprès de la SCP BOUSSARD-ADO, Commissaires de Justice associés, 6 Rue Paul Raboutet, 33390 BLAYE - Tel : 05.57.42.63.40

L23EJ38539



SELARL TRASSARD ET ASSOCIES
2 allées d'Orléans - 33000 BORDEAUX
Tél. : 05.56.23.87.20
Email : ptrassard@trassard-avocatsconseils.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION, EN UN LOT

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION

Sis sur la commune de MARCHEPRIME (33380) - 1 bis allée des Roses
Cadastré section AL n° 67 d'une contenance de 9a 39ca
Constituant le lot n° 3 du lotissement dénommé «Les Ajoncs»

MISE A PRIX : 100.000 EUROS

Outre frais et clauses du cahier des conditions de vente

**ADJUDICATION LE
JEUDI 12 OCTOBRE 2023 À 15 HEURES**

et suivantes au besoin Au Palais de Justice de BORDEAUX
30 rue des Frères Bonnie (salle G)

A la requête de la SELARL EKIP', mandataire judiciaire, dont le siège est à BORDEAUX, 2 rue de Caudéran, agissant en qualité de liquidateur judiciaire désigné à cette fonction par jugement du Tribunal de Commerce de Bordeaux en date du 7 janvier 2015,

Ayant constitué Me Patrick TRASSARD, avocat membre de la SELARL TRASSARD ET ASSOCIES.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation avec jardin, composée de 3 chambres, salon/séjour, cuisine, salle d'eau, WC et cellier, le tout d'une superficie de 81,54 m². Le bien est libre de toute occupation.

Les enchères ne sont reçues que par ministère d'avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX, moyennant consignation par chèque de banque ou caution bancaire entre les mains de l'avocat, du 10^{ème} de la mise à prix sans que cette garantie puisse être inférieure à 3 000 € et du montant des frais d'adjudication prévisibles.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser :

Au Cabinet de la SELARL TRASSARD ET ASSOCIES, Avocats susnommés.

Au greffe du Tribunal Judiciaire de BORDEAUX où le Cahier des conditions de vente a été déposé

La visite s'effectuera à la diligence de la SCP BARRENECHE-CAGNON-VANMEENEN, commissaires de justice,

le jeudi 14 septembre 2023 de 9 h 00 à 11 h 00 et le jeudi 21 septembre 2023 de 9 h 00 à 11 h 00.

L23EJ39077

SCP JOLY-CUTURI-WOJAS-REYNET - DYNAMIS AVOCATS,
27 Rue Boudet - CS 32048 - 33001 BORDEAUX CEDEX
TEL : 05 57.14.46.40 - FAX : 05.57.85.82.26
Site rubrique «Ventes aux enchères» : www.dynamis-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
30 RUE DES FRERES BONIE

IMMEUBLE

sis à LE BARP (33114), Zone Industrielle et Artisanale de Bric en Bric,
3 avenue du Médoc

MISE A PRIX : 50.000 €

LE 19 OCTOBRE 2023 À 15 HEURES

DESIGNATION : cadastré section BZ 22 (anciennement F 912) pour 50a

DESCRIPTION SOMMAIRE : hangar, WC, 3 pièces, bâti en parpaings

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra porter les enchères. Rens. tél. au 05.57.14.46.40 le lundi et le mardi de 15H à 17H et sur le site www.dynamis-avocats.com rubrique « Ventes aux enchères »

VISITES : 05/10/2023 de 10h à 12h & 12/10/2023 de 10h à 12h

RG : 23/00011

L23EJ38357

SCP JOLY-CUTURI-WOJAS-REYNET DYNAMIS AVOCATS
27 Rue Boudet - CS 32048 33001 BORDEAUX CEDEX
TEL : 05 57.14.46.40
Site rubrique «Ventes aux enchères» : www.dynamis-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX
30 RUE DES FRERES BONIE

MAISON D'HABITATION

sis 14 Domaine de Castelnaud, 33490 SAINT-PIERRE-D'AURILLAC

MISE A PRIX : 57.000 €

LE 26 OCTOBRE 2023 À 15 HEURES

POURSUIVANT : La Société CREDIT FONCIER DE FRANCE, Société au capital de 1 331 400 718,80 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le n°542 029 848, dont le siège social est 182 avenue de France 75013 PARIS, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège, Ayant pour avocat Maître Carolina CUTURI-ORTEGA, Avocat au barreau de Bordeaux, Associée de la SCP JOLY-CUTURI-WOJAS-REYNET DYNAMIS AVOCATS, 27 Rue Boudet - CS 32048 33001 BORDEAUX CEDEX Tel : 05.57.14.46.40 @ : cco@dynamis-avocats.com

DESIGNATION : cadastrée section ZB 188 pour 7a

DESCRIPTION SOMMAIRE : entrée, WC, SDB, séjour/cuisine, cellier/buanderie, 4 chambres, terrasse

IMPORTANT : Cahier des conditions de la vente consultable au greffe du juge de l'exécution ou au cabinet d'avocats poursuivant la vente, qui, comme tous les avocats inscrits au Barreau de BORDEAUX pourra porter les enchères. Rens. au 05 57.14.46.40 le lundi et le mardi de 15H à 17H et sur le site www.dynamis-avocats.com rubrique «Ventes aux enchères»

VISITES : mardi 10/10/2023 de 10h à 12h et jeudi 19/10/2023 de 10h à 12h

RG : 22/00082

L23EJ38848

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE : MAPA 2023-02

**MARCHE PUBLIC TECHNIQUES INFORMATION ET COMMUNICATION (TIC)
MAINTENANCE ET ASSISTANCE INFORMATIQUE DES SYSTEMES
DE LA MAIRIE DE BELIN-BELIET**

Identification de l'Organisme qui passe le marché :

Commune de BELIN-BELIET 29 Avenue Aliénor 33830 BELIN-BELIET

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire

Correspondant : Monsieur le Maire - 05 56 88 00 06

Objet du marché : MAINTENANCE ET ASSISTANCE INFORMATIQUE DES SYSTEMES DE LA MAIRIE DE BELIN-BELIET

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Justification à produire à l'appui des candidatures par le candidat : voir RC

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire : voir RC

Critères d'attribution : voir RC

Type de procédure : marché à procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

Date limite de réception des offres : lundi 09 octobre 2023 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours

Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Conditions de remise des plis : voir RC

Date d'envoi de l'avis à la publication : mercredi 30 août 2023

L23EJ39121

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DES PROCÉDURES
ENVIRONNEMENTALES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique
Projet d'aménagement de la rue Frédéric Sévère
sur le territoire la Commune de Talence
Bordeaux Métropole**

Par arrêté en date du 18 août 2023, le Préfet de la Gironde, a prescrit l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet de la rue Frédéric Sévère,

Cette enquête se déroulera du lundi 18 septembre 2023 au mercredi 4 octobre 2023 inclus.

Monsieur Gérard DURAND, Commissaire Divisionnaire retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mme Virginie BELLIARD-SENS en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les personnes intéressées pourront pendant la période indiquée ci-dessus prendre connaissance du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique à la Mairie de Talence - Rue du Professeur Arnozan, BP 10035, 33401 Talence cedex, à l'accueil de la Direction de l'Aménagement Urbain Durable (horaires d'ouverture : les lundis, mardis, mercredis de 12h30 à 19h00 et les jeudis et vendredis de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30), et consigner, s'il y a lieu, leurs observations par écrit sur les registres d'enquête.

Ces observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de Talence.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Talence et assurera des permanences aux jours et horaires suivants :

- lundi 18 septembre, de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 28 septembre, de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 4 octobre, de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions établis par le Commissaire enquêteur dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service des Procédures Environnementales (Cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX Cedex) et à la mairie de Talence, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.

L23EJ38812



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE DE LACANAU
M. Le Maire

31 avenue de la Libération 33680 Lacanau
Tél : 05 56 03 83 08 - SIRET 21330214400018
mèl : c.sanchez@lacanau.fr - web : <http://www.lacanau.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Suivi géotechnique de la maison de la glisse et du poste de secours central

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Oui

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 18/09/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 24/08/23

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

L23EJ38581

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE DES PROCÉDURES
ENVIRONNEMENTALES
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SOCIÉTÉ VERMILION REP SAS**

**Enquête publique relative à la demande d'autorisation de travaux d'exploitation
d'hydrocarbures sur la concession de Cazaux
Commune de La Teste-de-Buch**

Par arrêté du Préfet de la Gironde, en date du 27 juillet 2023, a été prescrite une enquête publique afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation d'hydrocarbures sur la concession de Cazaux, pour la réalisation de 8 nouveaux forages de développement sur la commune de La-Teste-de-Buch, présentée par la société VERMILION REP.

Cette enquête publique aura lieu du lundi 28 août 2023 au mardi 26 septembre 2023 inclus, sur le territoire de la commune de La Teste-de-Buch.

Des informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès de la Société VERMILION REP SAS, sise au 1762 Route de Pontenx - 40160 Parentis-en-Born, et plus spécifiquement auprès de Madame Emilie Pouch (Tél. 05 58 82 96 15 / Courriel : epouch@vermilionenergy.com).

Le public aura la possibilité, pendant la période indiquée ci-dessus, de prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant notamment la demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, les avis recueillis, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis :

- En Mairie de La Teste-de-Buch, siège de l'enquête 1, esplanade Edmond Doré, Rue du 14 Juillet, 33260 La Teste-de-Buch : du lundi au vendredi de 08h30 à 17h15

- En Mairie annexe de Cazaux, 1 Rue des Fusillés, 33260 La Teste-de-Buch : du lundi au vendredi de 08h30 à 17h15.

- Et sur le poste informatique en accès libre mis à disposition par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (accueil de la Cité Administrative, rue Jules Ferry BP 90 33 090 Bordeaux Cedex, les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 puis de 13h30 à 16h00 et les mardi et jeudi de 08h30 à 12h00).

Par ailleurs, dans les mêmes conditions de délai, le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet :

<https://www.registre-numerique.fr/travaux-exploitation-concession-cazaux>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête à feuillets cotés non mobiles, paraphé par le Commissaire enquêteur et ouvert par le Maire, mis à disposition du public en Mairie de La-Teste-de-Buch et en Mairie annexe de Cazaux.

Des observations et propositions relatives au projet pourront également être adressées, avant clôture de l'enquête, au Commissaire enquêteur :

- par correspondance, en Mairie de La-Teste-de-Buch, siège de l'enquête
- par voie électronique, à l'adresse suivante :

travaux-exploitation-concession-cazaux@mail.registrenumerique.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ou communiquées au Commissaire enquêteur lors de ses permanences, seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet :

<https://www.registre-numerique.fr/travaux-exploitation-concession-cazaux>

Toute personne peut demander à ses frais, la communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de la Gironde, autorité organisatrice (Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Procédures Environnementales - Cité administrative - rue Jules Ferry, BP 90 - 33 090 BORDEAUX Cedex)

Par décision du 29 juin 2023 de la Présidente du Tribunal administratif de Bordeaux, Madame Carole ANCLA, conseillère juriste, est désignée en qualité de Commissaire enquêteur et Monsieur Gérard DESSIER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours de permanences, heures et lieux suivants :

En Mairie de La-Teste-de-Buch, les :

- lundi 28 août 2023, de 08h30 à 11h30,
- vendredi 15 septembre 2023, de 11 h à 14 h,
- mardi 26 septembre 2023, de 14 h à 17 h.

En en Mairie annexe de Cazaux le :

- 6 septembre 2023, de 14 h à 17 h

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur resteront, pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde - Service Procédures Environnementales, en Mairie de La-Teste-de-Buch et sur le site internet des services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr (rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes publiques»).

Ces documents seront transmissibles à toute personne intéressée qui en fera la demande au Préfet de la Gironde.

Au terme de l'enquête publique, le Préfet de département est compétent pour délivrer l'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

L23EJ35184



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RER METROPOLITAIN ENTRE LIBOURNE ET ARCACHON

Arcachon, Bassens, Gujan-Mestras, Libourne, Saint-Loubès, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Talence et Vayres

Une enquête publique unique, préalable aux déclarations de projet définie à l'article L.126-1 du code de l'environnement, portant sur le projet de RER Métropolitain entre Libourne et Arcachon et ses aménagements, est ouverte du **mercredi 20 septembre 2023 à 9h au vendredi 20 octobre 2023 à 17h**.

SNCF Réseau, représenté par la Direction Territoriale Nouvelle-Aquitaine, SNCF Gares & Connexions, représenté par la Direction Régionale Gares Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole sont maîtres d'ouvrage du projet sur leur périmètre respectifs.

Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine de SNCF Réseau

17, rue Cabanac - Immeuble Spinacker - 4^{ème} étage,
CS 61926 - 33 081 Bordeaux cedex,

SNCF Gares & Connexions

Direction Territoriale des Gares
Nouvelle-Aquitaine
Gare Saint-Jean, Place Domecq
33800 BORDEAUX

Bordeaux Métropole

Direction de la Multimodalité
Direction Générale Mobilités
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

SNCF Réseau est l'autorité compétente pour porter les procédures d'évaluation environnementale et d'enquête publique pour le compte des trois maîtres d'ouvrage.

La mise en œuvre du projet de RER métropolitain entre Libourne et Arcachon s'accompagne des aménagements suivants :

- L'aménagement de deux terminus en gare de Libourne et Arcachon ;
- La création d'un pôle d'échange multimodal à Talence-Médoquine ;
- Des adaptations de quais à Saint-Loubès, Vayres, Saint-Sulpice-Izon ;
- Des adaptations de quai et la création d'un ouvrage dénivelé de franchissement à Bassens ;
- La création d'une sous-station électrique à Gujan-Mestras.

Le dossier d'enquête publique sera consultable aux horaires habituelles d'ouvertures dans les lieux suivants : Mairie d'Arcachon, Mairie de Bassens, Mairie de Gujan-Mestras, Mairie de Libourne, Mairie de Saint-Loubès, Mairie Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Mairie Talence, Mairie de Vayres, Bordeaux Métropole, Cité municipale de Bordeaux

Siège de l'enquête aux horaires de bureau

(8h30-12h00 et 14h00-17h00)

Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine
de SNCF Réseau

17, rue Cabanac - Immeuble Spinacker - 4^{ème} étage,
CS 61926 - 33 081 Bordeaux cedex,

De plus, l'ensemble des documents constituant le dossier d'enquête sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de l'enquête, et téléchargeable sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/term-libourne-arcachon>.

Conformément aux articles L.123-11 et R.123-9 du Code de l'environnement, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Une étude d'impact relative au projet a été réalisée et a donné lieu à un avis de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable dans sa formation d'Autorité Environnementale. L'étude d'impact et cet avis sont joints au dossier d'enquête publique avec les réponses des maîtres d'ouvrage.

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre papier établi sur feuillets non mobiles, ouvert par le Président de la commission d'enquête, côtés et paraphés par les commissaires enquêteurs, sera disponible aux lieux de l'enquête précités. Les observations pourront être consignées par les intéressés directement sur ce registre.

Un poste informatique sera également mis à la disposition du public au siège de l'enquête aux horaires de bureau 8h30-12h00 et 14h00-17h00, afin de permettre la consultation du dossier d'enquête et la transmission d'observations et propositions du public.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut transmettre ses observations et propositions.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées par voie postale à la commission d'enquête au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Monsieur Gérard CHARLES, Président de la commission d'enquête

Projet RERM Libourne - Arcachon
17, rue Cabanac - Immeuble Spinacker -
CS 61926 - 33 081 Bordeaux cedex,

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut également transmettre ses observations et propositions sur le registre en ligne disponible sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/term-libourne-arcachon>, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : term-libourne-arcachon@mail.registre-numerique.fr.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, par voie électronique, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences, sont consultables sur le site internet mentionné ci-dessous : <https://www.registre-numerique.fr/term-libourne-arcachon>.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute observation parvenue par courrier ou voie électronique après le jour et l'heure de clôture de l'enquête, soit le 20 octobre 2023 à 17h, sera jugée irrecevable.

Monsieur CHARLES, Monsieur PICO et Madame MONDINI, désignés en qualité de commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales dans le lieu, aux jours et heures ci-dessous mentionnés :

Mairie d'Arcachon

Le lundi 25 septembre de 8h30 à 12h30

Le samedi 30 septembre de 9h00 à 12h00

Le vendredi 6 octobre de 13h30 à 17h00

Mairie de Bassens

Le mardi 10 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Mairie de Gujan-Mestras

Le lundi 25 septembre de 13h30 à 17h30

Le vendredi 6 octobre de 8h30 à 12h15

Le jeudi 12 octobre de 8h30 à 12h00

Mairie de Libourne

Le mercredi 20 septembre de 09h00 à 12h00

Le vendredi 20 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Mairie de Saint-Loubès

Le mardi 10 octobre de 9h00 à 12h00

Mairie Saint-Sulpice-et-Cameyrac

Le mercredi 27 septembre de 9h00 à 12h00

Mairie Talence

Le jeudi 28 septembre de 9h00 à 12h00

Le mardi 3 octobre de 14h00 à 19h00

Le samedi 7 octobre de 9h00 à 12h00

Le vendredi 13 octobre de 13h00 à 16h30

Mairie de Vayres

Le samedi 23 septembre 2023 de 9h00 à 12h00

Bordeaux Métropole

Le lundi 25 septembre de 14h00 à 17h00

Mairie de Bordeaux

Le lundi 25 septembre de 9h00 à 12h00

Siège de l'enquête

SNCF Réseau - Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine

Immeuble le Spinnacker 17 rue Cabanac - CS 61926 - 33081 BORDEAUX Cedex

Le mercredi 20 septembre de 9h00 à 12h00

Le vendredi 20 octobre de 14h00 à 17h00

Toute information peut être obtenue auprès du SNCF Réseau, par mail :

edouard.parant@reseau.sncf.fr ou par courrier à l'adresse suivante : **Monsieur Edouard PARANT** SNCF Réseau Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine Immeuble Spinacker - 17, rue Cabanac CS 92133 081 BORDEAUX Cedex

Dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, la commission d'enquête transmettra à SNCF Réseau son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné des registres et pièces annexées.

La commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Montreuil.

Après clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront rendus publics pendant un an :

- par voie dématérialisée sur le site :

<https://www.registre-numerique.fr/term-libourne-arcachon>

- au siège de l'enquête publique (Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine de SNCF Réseau) où ils pourront être consultés sur support papier.

Au terme de l'enquête, et dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'enquête, SNCF Réseau, SNCF Gares & Connexions et Bordeaux Métropole pourront se prononcer sur leur périmètre respectif de maîtrise d'ouvrage par déclaration de projet sur l'intérêt général du projet.

La Directrice Générale Adjointe Clients et Services de SNCF Réseau, par délégation du Président-directeur général de SNCF Réseau, est compétente pour prendre cette décision pour le compte de SNCF Réseau.

La Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions, est compétente pour prendre cette décision pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

Le Conseil de Bordeaux Métropole est compétent pour prendre cette décision pour le compte de Bordeaux Métropole.

L23EJ39015

**POUR RECEVOIR
LE SERVICE RÉGULIER DE NOTRE JOURNAL**

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE : MAPA 2023-09

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

EXTENSION ET RENOVATION DU POINT RENCONTRE ET INFORMATION JEUNESSE (PRJ-PIJ) de BELIN-BELIET

Identification de l'Organisme qui passe le marché :

Commune de BELIN-BELIET

29 Avenue Aliénor

33830 BELIN-BELIET

Pouvoir Adjudicateur : Monsieur le Maire

Correspondant : Monsieur le Maire - 05 56 88 00 06

Objet du marché : EXTENSION ET RENOVATION DU POINT RENCONTRE ET INFORMATION JEUNESSE (PRJ-PIJ) DE BELIN-BELIET

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Justification à produire à l'appui des candidatures par le candidat : voir RC

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire : voir RC

Critères d'attribution : voir RC

Type de procédure : marché à procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique

Date limite de réception des offres : lundi 02 octobre 2023 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 90 jours

Le dossier de consultation est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Conditions de remise des plis : voir RC

Date d'envoi de l'avis à la publication : vendredi 25 août 2023

L23EJ38658



Publication effectuée en application des articles L 141-1et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La Safer Nouvelle-Aquitaine se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AA 33 17 0225 90 Prés et terres **SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE** 6 ha 48 a 86 ca - 'Clos de paillot': ZX- 19(*) - 'Grand chemin': ZP- 52- 56- 57- 93[65] - 'Petit barrail': ZX- 35, Document d'urbanisme : RNU

AA 33 17 0223 90 Prés et Terres **SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE** 26 ha 79 a 78 ca - 'Clos de paillot': ZX- 20(*) - 'Grand chemin': ZP- 50- 51- 67- 69- 72- 81[54] - 'La croix': ZP- 45 - 'Le grand chemin': XA- 117[47] - 'Petit barrail': ZX- 22(*) - 36, RNU

AS 33 23 0294 01 Parcelles de vignes et terre certifiées AB - AGRICULTURE BIO-LOGIQUE, **VAL-DE-LIVENNE** 9 ha 88 a 16 ca - 'Chandas': 267ZO- 273(K)- 273(J)[F1]- 273(J)[F2]- 296(J)- 296(K)- 297- 301- 305- 432[F1]- 432[F2]- 605[304] - 'Le grand lopin': 267ZO- 437[F1]- 437[F2]- 438- 439 - 'Le pas de lavoine': 267ZN- 106(A)- 106(B) - 'Les charrons': 267ZO- 300[F1]- 300[F2] 267ZP- 281- 282 - 'Les souches': 267ZN- 294[291] (J)- 294[291](K) - 'Tessier des bois ouest': 267ZM- 49, PLU Zones A et N

AS 33 23 0260 01 Parcelles de vignes et terres AOC, et bois **LUSSAC** 19 ha 73 a 01 ca - 'A l'essart': AY- 25- 26- 27- 29- 30- 31 - 'Aux bruelles': AY- 395 - 'Aux pres des brules': AH- 552(J)- 552(K)- 571 - 'Bois des landes': AY- 87 - 'Gaboria': AC- 290 - 291(A)[F1]- 291(B)[F2]- 292(A)[F1]- 292(B)[F2]- 335[294]- 336[293](A)[F1]- 336[293] (B) [F2] - 'La forêt': AD- 172 - 'La gasse': AY- 65 - 'Labarde': AC- 173(J)- 173(K)- 177 - 'Les arduilles': AD- 286- 287- 299- 300- 301 - 'Les fontenelles': AH- 17- 18 - 'Les genets': AH - 16- 17[14]- 720[640] - 'Les landes': AY- 225- 247 - 'Les pres nouveaux': AD- 308(J) - 308(K)- 311- 312- 313 - 'Michel de vert': AC- 248- 249- 255- 260- 390[276]- 391[277] - 399[366](A)[F1]- 399[366](B)[F2]- 434[421](A)[F1]- 434[421](B)[F2] - 'Pre du bois': AD - 273- 274- 275- 276- 277(J)- 277(K)- 611[270](A)[F1]- 611[270](B)[F2]- 612[270]- 613[270] - 615[271]- 617[272] - 'Rambaud est': AH- 507, PLU Zones A et N

AS 33 23 0286 01 Deux parcelles en nature de vignes AOC Montagne **MONTAGNE** 17 a 78 ca - 'Barreau': AT- 2- 4, PLU Zone A

AS 33 23 0287 01 Une parcelle de prairie **VALEYRAC** 92 a 00 ca - 'Jonca de sipian - nord': D- 376- 917[376], N de la carte communale et zone jaune PPRI

AS 33 23 0288 01 Une petite propriété agricole avec bâtiments d'exploitation **BEGADAN** 6 ha 23 a 47 ca - 'Au plantey': D- 258- 259- 276- 277- 278 - 'Barrail du moulin': D- 1267[455]- 1457[1265] - 'Bois de notre dame': D- 1379[137] - 'De la lande': D- 457(*)- 1451[450] - 'La lande': D- 443- 444- 445- 446- 447- 448- 454- 456- 458(*) [F1]- 458(*)[F2] 1259[454]- 1449[449]- 1453[451]- 1455[452] - 'Les placets': C- 1011 - 'Mortel': D- 195- 196- 197- 198- 203- 1423[200]- 1425[201]- 1427[202] - 'Pey du gry': D- 89- 93- 100 - 'Peyre haut': E- 802 - 'Piece du bouchon': D- 257 - 'Pres de laujac': D - 538, D 1379 zone constructible et autres parcelles zone non constructible de la carte communale

AS 33 23 0291 01 Une parcelle de Bois Taillis **SAINT-YZANS-DE-MEDOC** 3 ha 05 a 59 ca - 'Communal de la plaine': B- 514[229], N de la carte communale et zone rouge PPRI

AS 33 23 0293 01 Parcelles en nature de vignes et terres AOC **LUSSAC** 2 ha 00 a 51 ca - 'La duranderie': AR- 567- 568(J)- 568(K) **PUISSEGUIN** 1 ha 74 a 95 ca - 'Au bassin': E- 121(J)- 121(K), PLU Zone A (LUSSAC) / PLU Zone A (PUISSEGUIN)

AS 33 23 0296 01 2 parcelles de vignes AOC Montagne Saint-Emilion **MONTAGNE** 74 a 03 ca - 'Les terriers de mouchet': AM- 92- 93, PLU Zone A Situation locative : Loué sur la totalité

Les informations sur les risques auxquels ces biens seraient exposés sont disponibles sur le site : <http://www.georisques.gouv.fr/>

Les personnes intéressées devront manifester leur **candidature, au plus tard le 18/09/2023** : par écrit en précisant leurs coordonnées téléphoniques, prioritairement auprès du service départemental de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles CS 10235 - 33525 BRUGES - Tel : 05 56 69 29 99 où des compléments d'information peuvent être obtenus, (ou au siège de la Safer Nouvelle-Aquitaine - 16, Avenue de Chavailles - 33525 BRUGES), ou par voie dématérialisée sur le site <http://www.saferna.fr/>.

L23EJ39032



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAIRIE DE LACANAU

M. Le Maire

31 avenue de la Libération 33680 Lacanau

Tél : 05 56 03 83 08 - SIRET 21330214400018

mèl : c.sanchez@lacanau.fr - web : <http://www.lacanau.fr>

L'avis implique un marché public

Objet : Accompagnement à la mise en oeuvre de l'agenda 21 canalais

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 02/10/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 23/08/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

L23EJ38468

ECHOS

JUDICIAIRES-GIRONDINS

ABONNEMENT

PAPIER + WEB

6 MOIS = 48 € TTC 1 AN = 79 € TTC 2 ANS = 119 € TTC

WEB

6 MOIS = 24 € TTC 1 AN = 39 € TTC 2 ANS = 59 € TTC
SOIT 26 NUMÉROS SOIT 52 NUMÉROS SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TEL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 10 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS

ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM / 05 57 14 07 55

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM



AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURES

MARCHE COUVERT

EXPLOITATION DE 2 EMPLACEMENTS

1. PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Commune d'Andernos-les-Bains

Hôtel de Ville - 179, Boulevard de la République - 33510 ANDERNOS-LES-BAINS

Téléphone : 05.35.07.00.49

Adresse électronique : sylvie.vallet@andernos-les-bains.com

2. CADRE ET OBJET DE LA CONSULTATION

Mise en concurrence avant attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public conformément aux articles L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, en vue de l'exploitation de 2 emplacements au sein du futur marché couvert (Place du 14 Juillet - 33510 ANDERNOS LES BAINS), dont la livraison est prévue courant du 1^{er} semestre 2024 :

- Lot n°1 : Poissonnerie

- Lot n°2 : Pâtisserie.

3. COMMUNICATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de consultation peut être demandé par voie de messagerie électronique à l'adresse :

sylvie.vallet@andernos-les-bains.com.

4. DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS :

Vendredi 22 septembre 2023 à 12H00.

L23EJ39066

autres cessions sont soumises à l'agrément préalable obtenu par décision de la gérance de la société.

Le gérant est Monsieur Chemseddine HAKEM, demeurant à TALENCE (33400), 5 rue Fénelon, appartement 224

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

Pour avis

Le gérant.

L23EJ38556



BENMATH

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 14 Rue de la Marne,
33500 LIBOURNE

AVIS DE CONSTITUTION

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BENMATH

Siège social : 14 Rue de la Marne,
33500 LIBOURNE

Objet social : Acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location meublée de tous biens et droits immobiliers lui appartenant, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Aliénation, vente ou apport en société, de tous les immeubles et droits immobiliers et mobiliers composant son patrimoine. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet commercial et susceptibles d'en favoriser le développement. Accessoirement, l'activité de négoce de vin, achat et revente de tous produits régionaux du terroir. Et, généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère commercial de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 €

Gérance : Mathilde ALLA demeurant
14 Rue de la Marne, 33500 LIBOURNE.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LIBOURNE.

Pour avis

La Gérance

L23EJ38631

AVIS DE CONSTITUTION

SUIVANT ACTE SOUS SEING PRIVE
EN DATE DU 24 août 2023

IL A ETE CONSTITUE UNE SOCIETE
DONT LES CARACTERISTIQUES SONT
LES SUIVANTES :

FORME JURIDIQUE : SOCIETE CIVILE
IMMOBILIERE

NOM DE LA SOCIETE : **ALVAREZ
INVEST**

SIEGE SOCIAL : 92 cours Marc Nouaux
33000 BORDEAUX

CAPITAL : 100 EUROS

DUREE : 99 ANS A COMPTE DE L'IM-
MATRICULATION AU RCS

OBJET : ACQUISITION, L'APPORT, LA
PROPRIETE, LA MISE EN VALEUR, LA
TRANSFORMATION, LA CONSTRUCTION,
L'AMENAGEMENT, L'ADMINIS-

TRATION, LA LOCATION ET LA VENTE
(EXCEPTIONNELLE) DE TOUS BIENS ET
DROITS IMMOBILIERS AINSI QUE DE
TOUS BIENS ET DROITS ACCESSOIRES,
ANNEXES OU COMPLEMENTAIRES
DES BIENS ET DROITS IMMOBILIERS
EN QUESTION ET GENERALEMENT
TOUTES OPERATIONS CIVILES POU-
VANT SE RATTACHER DIRECTEMENT
OU INDIRECTEMENT A CET OBJET.

GERANT : M. Alejandro ALVAREZ PIN-
TO demeurant 92 cours Marc NOUAUX
33000 BORDEAUX

LA SOCIETE SERA IMMATRICULEE
AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES
SOCIETES DE BORDEAUX.

POUR AVIS,

LE GERANT

L23EJ38681



SCP DUMAREAU & SAINT-SAËNS
Notaires associés

20, Cours du Maréchal Foch - 33000 BORDEAUX
Station Jardin public - tramway ligne C
E-mail : etude.dumareauetassocies@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier de
MESLON, Notaire salarié à BORDEAUX
(Gironde), 20, Cours du Maréchal Foch, le
11 août 2023 a été constituée une société
à responsabilité limitée ayant les caracté-
ristiques suivantes :

Dénomination : **SARL XICOUTY**

Siège social : MERIGNAC (33700), 7
Bis impasse Ermitage. Durée : 99 an-
nées à compter de son immatriculation
au R.C.S. Capital social : CENT EUROS
(100,00 EUR).

Objet social : L'acquisition, la gestion,
la location et la vente de biens immobili-
ers, plus principalement sous la forme
de location meublée professionnelle ou
non.

Et généralement, la gestion du patri-
moine familial, ainsi que toutes opérations
financières, commerciales, industrielles,
mobilières et immobilières, pouvant se
rattacher directement ou indirectement
à l'objet ci-dessus ou à tous objets simi-
laires ou connexes, de nature à favoriser
son extension ou son développement.

Cessions de parts : les cessions entre
associés sont libres. Les autres sont
soumises à l'agrément de la majorité en
nombre des associés représentant au
moins la moitié des parts sociales. L'exer-
cice social commence le 1^{er} janvier et se
termine le 31 décembre de chaque année.
La société sera immatriculée au registre
national des entreprises et au registre
du commerce et des sociétés de BOR-
DEAUX. Le gérant est Madame Martine
CARO demeurant à MERIGNAC (33700),
7 impas fonctions de gérant sont d'une
durée illimitée. Pour avis, le notaire.

L23EJ38792

CONSTITUTIONS



Cabinet DR Expertise
et Conseils

154 Avenue de Saint Médard
33320 EYSINES
05.56.12.03.42

Aux termes d'un ASSP en date du
23/08/2023, il a été constitué une SARL
ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ABOUT LOVE
& CO**

Objet social : Commerce, location,
import-export de robes de mariage, de
tenue de cérémonie, de prêt-à-porter, ac-
cessoires

Siège social : 9 Rue Alfred Giret, 33150
CENON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son imma-
trication au RCS de BORDEAUX

Co-gérance : Mme DI MAGGIO Chloé,
demeurant 9 Rue Alfred Giret, 33150 CE-
NON et Mme TOURNIER Estelle, demeu-
rant 9 Rue Alfred Giret, 33150 CENON

Pour avis
La gérance

L23EJ38354

cial : la prise de participations dans toutes
entreprises, quelles que soient leurs
formes juridiques et leurs activités ; la dé-
tention et la gestion directe ou indirecte
de toutes participations ; la réalisation
de prestations de services par la Société
vis-à-vis de ses filiales ou toutes autres
sociétés dans lesquelles la Société a ou
pourra avoir des intérêts commerciaux
et/ou financiers et, plus généralement,
toutes prestations de services, ainsi que
la définition de façon exclusive de la poli-
tique générale du groupe et détermination
de la stratégie du Groupe et la direction
des filiales. Président : David GAMON,
demeurant 16 rue de la Saulaie, 33310
Lormont. La Société sera immatriculée au
RCS Bordeaux.

POUR AVIS

L23EJ38542



OFFICE NOTARIAL GAMBETTA-CLEMENCEAU
1, Cours Georges Clemenceau
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 52 89 21
Fax : 05 56 44 82 18

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date le
29 juin 2023, a été constituée une société
civile immobilière ayant les caractéris-
tiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition,
construction, rénovation et location de
biens immobiliers, gestion et l'adminis-
tration desdits biens ainsi que tous biens
et droits immobiliers dont la société sera
propriétaire, l'emprunt des fonds néces-
saires aux acquisitions, construction et la
constitution des garanties y relatives, et
plus généralement la réalisation de toutes
opérations se rattachant directement ou
indirectement à l'objet social sus décrit
pourvu que ces opérations n'affectent pas
le caractère civil de la société

La dénomination sociale est : **AZU-
LINK**

Le siège social est fixé à : TALENCE
(33400), 5 rue Fénelon, appartement 224

La société est constituée pour une du-
rée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme
de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR) consti-
tué uniquement d'apports en numéraire.

Les cessions de parts sociales entre
vifs sont libres entre associés. Toutes



GROUPE
CAEC
CONSEIL - AUDIT - EXPERTISE COMPTABLE
ARTIGUES - BORDEAUX - LANGON - MERIGNAC

www.groupecaec.fr

DAC-BX

SAS au capital de 1 000€

Siège social : 3 ter rue Condorcet, 33150
Cenon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à Cenon
du 23/08/2023, il a été constitué DAC-BX,
SAS au capital de 1 000€, dont le siège
social est situé au 3 ter rue Condorcet,
33150 Cenon. Durée : 99 ans à compter
de son immatriculation au RCS. Objet so-

Par acte sous-seing privé en date du 28 août 2023, est constituée la Société présentée ci-dessous :

DENOMINATION : **STAR FEESTYLE**
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros
SIEGE : 1, impasse Coupnone 33420 Génissac

OBJET : La création et le partage de contenus vidéos axés sur le sport, en particulier le football, ainsi que des aspects liés au mode de vie (Vlogueur sportif et Lifestyle), la production de contenus liés aux jeux vidéo, y compris des sessions de jeu et des discussions sur les jeux populaires (Gaming), la commercialisation de produits associés à la thématique sportive, aux jeux vidéo et au style de vie

DUREE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions

AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix

PRESIDENT : Joachim CABRA, demeurant 1, impasse Coupnone 33420 Génissac

DIRECTEUR GENERAL : Victor CABRA, demeurant 1, impasse Coupnone 33420 Génissac

IMMATRICULATION : au RCS de Libourne
L23EJ39018



AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Alison DAMBIER, notaire associée à BORDEAUX (33200), 23 avenue du Jeu de Paume, le 29 août 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **VIZQUEL VIELLA**

Forme : société civile immobilière

Capital social : QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90 000,00 EUR)

Siège social : 30 rue de la Pompe au Bréteil à EYSINES (33320)

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location, la mise à disposition et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Gérant : Monsieur Louis VIZQUEL, demeurant à EYSINES (33320), 30 rue de la Pompe au Bréteil

Cession de parts : Parts librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX (33000).

Pour avis, Le notaire.

L23EJ39025



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué par acte sous seing privé, en date du 30/08/2023 à MERIGNAC, une société présentant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Société par actions simplifiée.

- Dénomination : **DILOULAMONDO**.

- Objet : La réalisation de prestations de conseil, consulting, formation et accompagnement auprès des entreprises, en matière de conseils en stratégie, management, administration et gestion d'entreprises, organisation et/ou restructuration d'entreprises, contrôle de gestion, systèmes d'information, ressources humaines, marketing et communication. L'import, l'export et le négoce de marchandises. La prise de participation dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, la détention, la gestion et la cession de titres de participation ;

- Durée de la société : 99 année(s) à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

- Siège social : 24 Rue François Girardon 33700 MERIGNAC.

- Capital social fixe : 1.000 euros

- Président de la Société : Monsieur Kalidou MBALLO, demeurant 24 Rue François Girardon 33700 MERIGNAC.

- Cession des actions : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les cessions d'actions entre vifs s'effectuent librement. Les Cessions d'Actions sont libres entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers non associés, qu'avec l'agrément des associés statuant à la majorité requise pour l'adoption des décisions collectives.

- ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

- La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX.

Pour avis, le Président

L23EJ39105

ANNONCES LÉGALES

VOUS POUVEZ CONTACTER NOTRE SERVICE D'ANNONCE LÉGALE PAR E-MAIL :

annonces-legales@echos-judiciaires.com

L.J.L.A.
Société par actions simplifiée au capital de 220 000 euros
Siège social : 59 rue du Maréchal Joffre, 33130 BEGLES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEGLES du 04/08/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : L.J.L.A.
Siège : 59 rue du Maréchal Joffre, 33130 BEGLES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 220 000 euros

Objet : L'activité de holding, la prise de participation directe ou indirecte dans le capital de toutes sociétés ou entreprise françaises ou étrangères sous quelque forme que ce soit, l'exécution de prestations et de tous services, de conseil, d'animation à caractère financier, commercial, technique et stratégique, à destination principalement de ses filiales ou de toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Lydie DIAZ LOPES, demeurant 59 rue du Maréchal Joffre, 33130 BEGLES

Directeur général : Monsieur Jonathan DIAZ, demeurant 59 rue du Maréchal Joffre, 33130 BEGLES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX.

L23EJ38822

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 21/08/2023 à Bordeaux, il a été constitué une société.

- Dénomination : **New Exel Gestion**

- Forme : SASU

- Siège social : 70 rue Promis, Appt 201, 33100 Bordeaux

- Durée : 99 à compter de sa date d'immatriculation au R.C.S.

- Capital : 500 euros, divisé en 500 actions de 1 euro chacune

- Objet : L'activité de conseils pour les affaires et autres conseils de gestion.

- Président : Monsieur MESLIER Gilles demeurant 70 rue Promis, Appt 201, 33100 Bordeaux pour une durée indéterminée.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Bordeaux.

Pour avis

L23EJ38845

1488 Avenue
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Chemin de la Mole de Braouet
33260 LA TESTE DE BUCH

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA TESTE DE BUCH du 22 août 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : **1488 Avenue**
Siège : 7 Chemin de la Mole de Braouet, 33260 LA TESTE DE BUCH

Durée : QUATRE VINGT DIX NEUF ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Opération de marchand de biens avec ou sans travaux,

- L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles, biens, terrains et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; - La promotion immobilière, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société GERMAIN FAMILY, Société par actions simplifiée au capital de 1 396 250 euros, dont le siège social est 7 chemin de la Mole de Braouet, 33260 LA TESTE DE BUCH, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 918 251 687 RCS BORDEAUX, représentée par Monsieur Yoanne GERMAIN, son Président Directeur général : La société PAOMAH, Société par actions simplifiée au capital de 358 750 euros, dont le siège social est 47 rue Lagrua - Bat B 3^{ème} étage - PARK AGORA, 33260 LA TESTE DE BUCH, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 497 771 501 RCS BORDEAUX, représentée par Monsieur Jean-Pascal FERAY, son Président La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX. POUR AVIS La Présidente

L23EJ38986



Avis est donné de la constitution de la société **G2LH**, Société par actions simplifiée - CAPITAL : 500.000 €, en nature - OBJET : prise de participation dans le capital social de toutes sociétés, l'animation, la gestion de ses titres et la fourniture de tous services d'assistance et de conseil en matière administrative, financière et commerciale - SIEGE : 109 bis rue Gambetta 33200 BORDEAUX - DUREE : 99 ans - R.C.S. BORDEAUX

Président : Jean-Yves GUILLOU demeurant 109 bis rue Gambetta 33200 BORDEAUX

Directeur Général : Charlotte GUILLOU demeurant 109 bis rue Gambetta 33200 BORDEAUX

En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
L23EJ38990

ABONNEZ VOUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORDEAUX, du 30/08/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **MAG OCE**

Siège : ANDERNOS LES BAINS (33510) 5, rue de la Palombière, «RESIDENCE AZUREA 1» Porte 2, bâtiment C1.

Durée : 99 ans

Capital : 5 000 euros

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés industrielles ou commerciales ; La gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions est soumise à agrément préalable.

Préemption : La cession des actions de la Société à un tiers non associé est soumise au respect du droit de préemption des associés défini dans les statuts.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Magaly DUBOSC, demeurant à ANDERNOS LES BAINS (33510) 5, rue de la Palombière, «Résidence Azurea 1» Porte 2, bâtiment C1.

La Société sera immatriculée au RCS de BORDEAUX

POUR AVIS

La Présidente

L23EJ39108

MODIFICATIONS



Société d'Avocats
33, rue Raymond Poincaré
33110 LE BOUSCAT
05 56 02 89 90

CDBN O2

Société civile immobilière
au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 1 rue Claude Boucher
33300 Bordeaux
808 668 818 R.C.S. Bordeaux

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2023, il a été nommé en qualité de cogérant M. Adrien Jawad demeurant 58 rue Babin 33000 Bordeaux en remplacement de M. Sébastien Monlezun démissionnaire à effet du 1^{er} juin 2023. Mention sera faite au RCS de Bordeaux. Pour avis.

L23EJ28564

ENERCOOP NOUVELLE-AQUITAINE

Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme à capital variable au capital de 18.500€
Siège : 87 quai des Queyries
33100 BORDEAUX
788775245 RCS de Bordeaux

Par décision de l'AG Mixte du 17/06/2023, il a été décidé de désigner en qualité d'administrateurs M. SENTENAC Philippe, demeurant 7 allée du bassin 33470 Gujan-Mestras et Mme LARROUY-CASTERA Sandrine, demeurant 42 rue Waldeck Rousseau 33400 Talence.

Mention faite au RCS de Bordeaux
L23EJ32854



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

A.I.M «Actions Inter Médiation»
Société coopérative ouvrière de production à responsabilité limitée
au capital variable de 27 180 euros
Siège social : 23 rue Calvimont 33100 BORDEAUX
424 404 580 RCS BORDEAUX

Aux termes d'un PV en date du 25/08/2023, l'AGM a pris acte de la démission de Mr Sébastien BERNARD de ses fonctions de co-gérant à compter du 25/08/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L23EJ35752

COO SOL OFS BORDEAUX METROPOLE

Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées à capital variable
Siège social : Immeuble Le Phénix - 264 Boulevard Godard - 33300 BORDEAUX
879 311 611 RCS Bordeaux

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 18.05.2021 et de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28.06.2021, il résulte que :

-La collectivité territoriale BORDEAUX METROPOLE a été nommée Administratrice et Présidente (en remplacement de l'OPH AQUITANIS) pour une période de 3 ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2023,

-AQUITANIS, Office Public de l'Habitat de Bordeaux Métropole, établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège est au 1 avenue André Reinson CS 30239 - 33028 BORDEAUX cedex, immatriculé au RCS de BORDEAUX sous le n°398 731 489 a été nommé en qualité de deuxième Directeur Général Délégué.

POUR AVIS

Le Directeur Général

L23EJ38460

SCI 21-25 CC

SCI au capital de 152.45 Euros
Siège Social : 21 Rue Calixte Camelle
33 400 TALENCE
341 343 424 RCS BORDEAUX

NOMINATION D'UN COGERANT

Par décision extraordinaire des associés en date du 21 août 2023, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Nicolas CALT, né le 08/04/1975 à Bordeaux, demeurant 26 chemin de Beaufeu Domaine de Belcroix - 33270 Floirac

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, La gérance

L23EJ38461



SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 57 14 07 55

abonnement@echos-judiciaires.com



OFFICE NOTARIAL GAMBETTA-CLEMENCEAU
1, Cours Georges Clemenceau
33000 BORDEAUX
Tel : 05 56 52 89 71
Fax : 05 56 44 82 18

SCI CLOS BERLAND

Société civile immobilière
Capital social : 630.000 €
Siège social :
12, rue Cabriol 33000 BORDEAUX
RCS BORDEAUX 445 403 504

Par suite du décès de Monsieur Marcel Claude VERON, décédé à BORDEAUX (33000), le 7 mars 2023 et aux termes d'un acte reçu par Me Valérie LEBRIAT, notaire à BORDEAUX, 1, Cours Georges Clemenceau, le 28 juin 2023, constatant la réalisation de la condition résolutoire et de la condition suspensive contenues dans le pacte tontinier figurant à l'article 13 des statuts,

Monsieur Jean-Marie DEDIEU, demeurant 12, rue Cabriol à BORDEAUX (33000), devient seul gérant-associé.

Pour avis

La Gérance

L23EJ38472



SCP A NAVARRI, L MARSANT & J-B GIACOMONI
Notaires associés
24 Avenue Jean Jaurès
CS 80021
33152 Cenon Cedex

SCI EMTHIME
Société civile immobilière
Capital 10 230,00 €
Siège : SABLONS (33910)
Lieu-dit « Les Auvergnats »
SIREN 477 565 592
RCS LIBOURNE

MODIFICATION GERANT ET OBJET SOCIAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/05/2023, les associés ont notamment : - nommé en qualité de gérante à compter du 16/05/2023, Madame Emelyne FRAPPIER, demeurant à SABLONS (33910), 9 bis Les Auvergnats, en remplacement de Madame Corinne MILLEAU pour cause de décès. -modifié l'objet social en intégrant la vente (à titre exceptionnelle).

En conséquence, les articles 4 et 13 des statuts ont été modifiés. Mention sera faite au RCS de LIBOURNE.

L23EJ38484



THE NATURAL VILLAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : Château Sénailhac
8 Avenue de Sénailhac, 33370 TRESSES
914 947 924 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ38507

HABITAT 21

Société civile
au capital de 20 000 euros
Siège social :
25 Bis Avenue René Antoune
33320 EYSINES
512 375 163 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 26 juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 25 Bis Avenue René Antoune, 33320 EYSINES au 41 rue Guynemer, Immeuble Caméleon- 33320 EYSINES à compter du ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux.

Pour avis

La Gérance

L23EJ38567



Pierre-Jean Donnadille

Avocat à la Cour

AVIS DE NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 août 2023, les actionnaires de la société **SAS LE PETIT BUCH**, Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000,00 euros, dont le siège social est sis 36 Avenue des Goélands à 33120 ARCACHON, inscrite au R.C.S BORDEAUX : 378 893 978, l'Assemblée Générale a décidé de nommer pour une durée illimitée en qualité de Directeur Général de la SAS LE PETIT BUCH : Monsieur Eric LAURENT, né 15 novembre 1970 à AVIGNON (84), de nationalité française, demeurant 02 rue Pierre Paul Riquet - Appartement 14 à 33700 MERIGNAC.

Pour insertion.

L23EJ38671



26 Rue Beck
33800 BORDEAUX

SCI CORSICA CONCA
Société civile immobilière
au capital de 400 euros
Siège social : 12 Route de Peyramont
33112 Saint-Laurent-Médoc
528 002 066 RCS BORDEAUX

Suivant PV du 07/08/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 12 Route de Peyramont 33112 Saint-Laurent-Médoc au 38 Route de Donissan 33480 LISTRAC MEDOC à compter du 07/08/2023. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

L'AGE a également décidé de nommer en qualité de Gérant à compter du 07/08/2023 M. Jean-Luc TURQUETY, demeurant 38 Route de Donissan 33480 LISTRAC-MEDOC, en remplacement de Mme Isabelle LAPORTE.

Modification sera faite au RCS de Bordeaux.

Pour avis

L23EJ38674

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

SARL CHATEAU SIRIO

Siège Social : Route de Saint Cricq
Domaine du Caillou 33720 CERONS
Capital : 394 000 €
RCS Bordeaux : 813 308 624

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17/08/2023, il résulte que les associés statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de Bordeaux

Pour avis

La Gérante

L23EJ38707

EDUPRAT FORMATIONS SAS au capital social de 70.000 € Siège social : 4, Avenue Neil Armstrong Bâtiment Mermoz - 33700 Mérignac 799 435 995 RCS BORDEAUX En date du 8 août 2023, le président a constaté la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'une somme de 15.000 € en numéraire sur délégation de compétence décidée par décisions des associés en date du 6 juillet 2020. Le capital est ainsi porté à 85.000 €. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence. Mention au RCS de Bordeaux.

L23EJ38745

LEXCO SOCIÉTÉ D'AVOCATS

46, Route de L'Eperon
97435 SAINT-GILLES-LES-HAUTS

Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire en date du 29.10.2021 de la société **LE PORTAIL**, SARL au capital de 5 000 € dont le siège social est fixé au 81, Rue Hoche - 33200 BORDEAUX, 849 079 207 RCS BORDEAUX, la collectivité des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS

La Gérance

L23EJ38758



Groupe CF
Société d'Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes
www.compagnie-fiduciaire.com
contact@groupecf.com

SOLEITUDE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 31 chemin de Bos
33160 ST MEDARD EN JALLES
794 695 510 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIEGE

Suivant délibération du 24/08/2023, l'AGE des associées a décidé de transférer le siège social du 31 chemin de Bos 33160 ST MEDARD EN JALLES au 215 avenue de Saint-Médard 33320 EYSINES à compter du 24/08/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS La Présidente

L23EJ38782



Experts-comptables accompagnateurs
des créateurs et repreneurs d'entreprises
www.cocerto.fr

SEPTIEME VAGUE SARL au capital de 10 000 € Siège social : 11, Place Canteloup 33800 BORDEAUX 803884691 RCS BORDEAUX Par décision du 30/06/2023 l'associée unique acte la démission de la cogérante Mme Siouxsie NOMEN avec effet au 20/10/2022 et décide à compter du 30/06/2023 d'étendre l'objet social à « l'exploitation de tout fonds de commerce de restaurant, bar, café, plats à emporter et en livraison » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts

L23EJ38798

FIDAL AVOCATS

19 Avenue du Président JF Kennedy
BP 50330
33695 MERIGNAC CEDEX

Le 21/08/2023, les associés de la société **VIGNOBLES BRUNO SAINTOUT**, société civile d'exploitation agricole au capital de 7.040 € ayant son siège social Cartujac - 33112 Saint Laurent de Médoc - 334 118 924 RCS BORDEAUX ont décidé à l'unanimité (i) de transférer le siège social de la société au Château la Bridane, 5 chemin de la Bridane - 33250 Saint-Julien-Beychevelle et (ii) de nommer Monsieur Pierre-Simon SAINTOUT et Madame Noëlie SAINTOUT, demeurant ensemble Domaine de Cartujac - 33112 Saint Laurent de Médoc en qualité de cogérants de la société en remplacement de Monsieur Bruno SAINTOUT, démissionnaire.

Pour avis.

L23EJ38856



CJH RESTAURATION

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social :
98 rue Gustave Carde
33100 BORDEAUX
827516683 RCS BORDEAUX

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 28/08/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 60 Route d'Espagne - 65250 LA BARTHE DE NESTE à compter du 01/09/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

L23EJ38868



EXTENCIA
2, rue Claude Boucher
CS 70021
33070 BORDEAUX CEDEX

« SCI BCFC »

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 200,00 Euros
Siège social : 7 Allée du Berger
33170 GRADIGNAN
R.C.S : BORDEAUX 817 962 244

TRANSFERT DE SIEGE

Par procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 mai 2023, il a été décidé de transférer le siège social de PESSAC (33600) - 31 bis Avenue des Chasseurs, à GRADIGNAN (33170) - 7 Allée du Berger, et ce à compter de ce jour.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis, le gérant.

L23EJ38875



GRANDISSIME

SASU au capital de 31 020 €
Siège social : 9 avenue du Périgord, 33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
504 994 369 RCS BORDEAUX

Le mandat de la société CAEC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, étant arrivé à expiration, et après avoir

constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique a décidé aux termes d'une décision du 24/08/2023 de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

L23EJ38882



JURI-LAWYERS CONSULTANTS SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Marmande - Bordeaux
Tél. 05 53 76 06 06
contact@cabinet-jlc.com
www.cabinet-jlc.com

Aux termes d'une décision en date du 03/07/2023, l'associée unique de la SASU SOCIÉTÉ DE GESTION DU RESTAURANT DES TROIS CARDINAUX, au capital de 7622,45€ dont le siège social est Avenue des Trois Cardinaux 33300 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n°306 139 478, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

L23EJ38885

AVIS MODIFICATION DE

SCI BELFORT JOBER société civile immobilière capital de 1600 euros, siège social 13 rue Henri Dunant 33127 MARTIGNAS SUR JALLES numéro SIREN 448 280 974 RCS BORDEAUX

Aux termes procès-verbal du 25 août 2023 suite au décès le 09/03/2023 de Joël LE SCOUARNEC associé gérant, il a été décidé :

la nomination comme co-gérante avec Madame Bernadette LEVRAULT, veuve de Joël LE SCOUARNEC, demeurant à MARTIGNAS SUR JALLES (33127) 13 rue Henri Dunant, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, pour une durée illimitée Madame Annick LE SCOUARNEC, épouse de Frédéric GONZALEZ, demeurant à SAINT-JEAN-D'ILLAC (33127) 2201 avenue du Cap Ferret. Née à BORDEAUX (33000) le 17 avril 1980.

Pour avis

Le notaire.

L23EJ38897



LDA
Société d'Avocat
57 cours Pasteur
33000 Bordeaux

Par AGE du 03.07.2023, les associés de la **SCI DSCM** - SCI - Capital : 100€ - Siège : PESSAC (33600) - 40 Avenue du Pont de l'Orient - RCS Bordeaux 524 147 261, ont :

- décidé de réduire le capital social pour le ramener de 100€ à 50€, par voie de rachat et d'annulation de 50 parts sociales. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

- constaté la démission de M. David VINCENT de son mandat de Cogérant. L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

L23EJ38899



LDA
Société d'Avocat
57 cours Pasteur
33000 Bordeaux

Par AGE du 28.06.2023, les associés de la **SCI DE L'OMBRIERE** - SCI - capital : 152,24€ - siège social : 17 allée Boréale - Lot. Bois Joli - 33700 MERIGNAC - R.C.S. BORDEAUX 404 680 894, ont :

- constaté la démission de Mme Fabienne BRIN de son mandat de cogérante et nommé M. Guillaume TILLIET, né le 04.04.1990 à BORDEAUX (33), de nationalité française, demeurant à MARSEILLE (13007) - 4 Rue Charra, en qualité de Cogérant de la Société pour une durée illimitée, à compter de ce même jour ;

- transféré le siège social du 17 allée Boréale - Lot. Bois Joli - 33700 MERIGNAC à l'adresse suivante : 6 Rue René Cassin - Immeuble Triopolis - 33300 BORDEAUX.

L23EJ38903

FIDAL AVOCATS

19 Avenue du Président JF Kennedy
BP 50330
33695 MERIGNAC CEDEX

Le président de la société **JOANNE**, société par actions simplifiée, 141 route de Fargues - 33360 Carignan-de-Bordeaux, 454 200 809 RCS Bordeaux donne avis de ce que le 28/08/2023, le capital de la société a été porté de 10.391.680 € à 10.433.020 €.

Pour avis.

L23EJ38922

CARANNA
Société par actions simplifiée au capital de 431 350 euros
Siège social : 9, Chemin Touton, 33140 VILLENAVE D'ORNON
492 794 664 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération en date du 26/06/2023, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 26/06/2023 il résulte que les mandats de la société CBP AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Thibault TESSONNEAU, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ38948

CARANNA
Société par actions simplifiée au capital de 431 350 euros
Siège social : 9, Chemin Touton, 33140 VILLENAVE D'ORNON
492 794 664 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 29/06/2023, la société TAZITA CENTRALE DACHAT, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 3-5 rue du Pont des Halles Immeuble Delta, 94150 RUNGIS, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 921 328 233 RCS CRETEIL, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Carlos REVENGA CERRO, démissionnaire.

POUR AVIS

Le Président

L23EJ38956



Aux termes de l'AGE du 6 juillet 2023, les associés de la société « **SOCIÉTÉ CIVILE 4 M. G.** » au capital de 304,90 €, 17 rue Renault 33000 BORDEAUX, il a été pris acte de nommer en qualité de gérant, Mathieu GUYON né le 27 mars 1974 à BORDEAUX (33) demeurant à VINCENNES (9400), 14 rue de la Prévoyance, et Maya CHAMINADE née GUYON, née le 25 janvier 1978 à TALENCE (33) demeurant à TEUILLAC (33710), 18 route des Aubastons.

Mention RCS BORDEAUX

Pour insertion Me Mathilde LEJEUNE
L23EJ38957

ABONNEZ VOUS

CREALIS INGENIERIE
Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social :
32 avenue Léonard de Vinci, Bâtiment 2
33600 PESSAC
478 919 855 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2023, il résulte que les mandats de Monsieur Eric ROUAULT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société CABINET PAQUIER ET ASSOCIÉS, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS
Le Président

L23EJ39007



ETUDES MOREAU NOTAIRES - SAINT MEDARD EN JALLES

Société à responsabilité limitée de notaires
au capital de 148 058,55 €
Siège social : 142 Avenue Montaigne -
33160 ST MEDARD EN JALLES
908 280 795 RCS BORDEAUX

L'AGE réunie le 13/03/2023 a nommé Mme Charlene BARON, demeurant 26 rue Vivaldi - 33160 SAINT MEDARD EN JALLES, en qualité de cogérante de la Société, à compter du 15 juillet 2023 et pour une durée illimitée.

Pour avis

La Gérance

L23EJ39027



MURE ET PEYROT
Société par actions simplifiée
Au capital de 242 638 euros
Siège social : 25 Rue Roger Touton
BP 50120 - 33041 BORDEAUX
781 808 118 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30.06.2023, il résulte que les mandats de la société CAEC AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Florence LAPEYRERE, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

POUR AVIS
Le Président

L23EJ39085



**POUR VOTRE
COMMUNICATION
PUBLICITAIRE**

TÉL. 05 56 52 32 13

publicite@echos-judiciaires.com

SOGECA BORDEAUX
68 avenue Jean Jaurès
33150 CENON
05.57.77.90.00

LOUISE 2014

Société Civile Immobilière
au capital de 500,00 euros
Siège social : 29 bis Route de Brannens
33124 AUROS
918 020 488 RCS BORDEAUX.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 27 juillet 2023, il résulte que :

Le siège social a été transféré, à compter de ce jour, de 29 bis Route de Brannens 33124 AUROS (Gironde), à 1193 Route Jean-Baptiste de Baudre 33210 CASTETS ET CASTILLON (Gironde). En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis, le représentant légal.

L23EJ39091



Trassard & Associés
AVOCATS & FIDUCIAIRES
2 allées d'Orléans - 33000 Bordeaux - Tél. 05 56 23 87 20 - Fax 05 56 23 87 25
email : ttrassard@trassard-avocats.com

ZULO

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : 5 Avenue Michel Favreau
33600 PESSAC
977 899 889 RCS BORDEAUX

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 29 août 2023 de la société ZULO :

Le capital social a été augmenté de 256 582 euros pour être porté à 256 682 euros par voie d'apport en nature. L'article « Capital social » des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention

Capital : 100 euros

Nouvelle mention

Capital : 256 682 euros

Mention sera faite au RCS de BORDEAUX

Pour avis,

L23EJ39123



SOCIETE DE CONCEPTIONS ET DE REALISATIONS GRAPHIQUES
SARL au capital de 3811,22 €
Siège social :
8 RUE GAY LUSSAC ZI DU PHARE
33700 Mérignac
380 164 038 RCS de Bordeaux

L'AGE du 07/08/2023, a décidé de transformer la société en SAS à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 07/08/2023, et a nommé Président M. BRISSON FREDERIC, demeurant 39 RUE D'ANDRINOPE 13012 Marseille.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants, et soumise à agrément dans les autres cas.

Modification du RCS de Bordeaux
L23EJ39124

DISSOLUTIONS

DISSOLUTION

SASU YOLU au capital social de 500 Euros. Siège social : 5 bis rue des Courlis 33590 Grayan et l'Hopital 800.326.555 RCS Bordeaux. Le 30/06/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2023. M Claude BERTON demeurant 5 bis rue des Courlis 33590 Grayan et l'Hopital a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 5 bis rue des Courlis 33590 Grayan et l'Hopital. Pour avis.
L23EJ36505

RS IMMO TEP

Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation :
17 B PL FAUBOURGUET
33210 PREIGNAC
907 829 410 RCS BORDEAUX

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1^{er} août 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 1^{er} août 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice Madame Sonia SYLLAC, demeurant 17 B Place Faubourguet - 3320 PREIGNAC, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à PREIGNAC (33210) - 17 B Pl Faubourguet. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le liquidateur

L23EJ38502

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NEWS AUBAREDES

Société civile immobilière
au capital de 1524,49 euros
Siège social : Le Pontet
33390 EYRANS
380 310 425 RCS LIBOURNE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 Août 2023, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28 Août 2023 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur PATEY Jean-Claude, demeurant Lieu dit Le Pontet, 33390 EYRANS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Le Pontet, 33390 EYRANS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de LIBOURNE

Mention sera faite au RCS : LIBOURNE

Pour avis,

L23EJ38917



DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : **ENTRE TERRASSE ET JARDIN.**

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 2 Rue LO CEP DE PEYRE, 33550 LANGOIRAN.

888 606 878 RCS de Bordeaux.

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2023.

Monsieur Julien CHAPPELLE, demeurant 2 rue Lo CEP DE PEYRE 33550 Langoiran a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Le liquidateur amiable

L23EJ38923



EXTENCIA
2, rue Claude Boucher
CS 70021
33070 BORDEAUX CEDEX

« SELARL DOCTEUR DUPUY »
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Au capital de 185 000,00 Euros
Siège social : 68 Rue du Palais Gallien
33000 BORDEAUX

R.C.S : BORDEAUX 814 132 684

DISSOLUTION

Aux termes des décisions extraordinaires du 31/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur Monsieur Philippe DUPUY et lui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour effectuer les formalités correspondantes et procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur, soit au 4 rue Jules Michelet - 33200 BORDEAUX, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX.

Pour avis, le liquidateur.

L23EJ39047

CLÔTURES



S.A.R.L.U HERON EMMANUEL

EURL au capital de 5 000 €
Siège social : 39 Avenue de la Cote d'Argent
33470 LE TEICH
RCS de BORDEAUX n°831 414 313

En date du 31/05/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. HERON Emmanuel de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/05/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis

Le liquidateur

L23EJ38471



AC2ES SARLU

EURL au capital de 2 000 €
Siège social : 177 rue de la Gare
33830 LUGOS
RCS de BORDEAUX n°799 057 724

En date du 30/06/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. MAY Jean Louis de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2023.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BORDEAUX.

Pour avis
Le liquidateur

L23EJ38692



CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : **ENTRE TERRASSE ET JARDIN.**

Forme : SARL société en liquidation.

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 2 Rue LO CEP DE PEYRE, 33550 LANGOIRAN.

888606878 RCS de Bordeaux.

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Julien CHAPPELLE demeurant 2 rue Lo Cep de PEYRE, 33550 Langoiran et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du BORDEAUX.

Le liquidateur

L23EJ38951

REGIMES MATRIMONIAUX

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Joséphine BLANCHARD-MOGA, Notaire membre de la Société à Responsabilité Limitée «Office Notarial B'A» à la résidence d'ARCA-CHON (Gironde), 14, Boulevard Général Leclerc, CRPCEN 33059, le 25 août 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Jean-Bernard Louis Joseph **DUCROCQ**, retraité, et Madame Nadine Marie Thérèse **FUSILLIER**, retraitée, demeurant ensemble à LA TESTE-DE-BUCH (33260) 20 rue de Mapouchet.

Monsieur est né à BETHUNE (62400) le 30 août 1958,

Madame est née à PFORZHEIM (ALLEMAGNE) le 10 février 1960.

Mariés à la mairie de CUINCY (59553), le 3 juillet 1981 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la séparation de biens aux termes d'un acte reçu par Maître FERET, notaire à BETHUNE (62400), le 9 novembre 1983, homologué suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de BETHUNE (62400) le 12 avril 1984, dont la grosse a été déposée au rang des minutes dudit Notaire.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

L23EJ38964

AUTRES ANNONCES

Vente aux enchères publiques de parts sociales de la SCI MARCEL YOL

Le 22 septembre 2023 à 10h00 aura lieu la vente de 4100 parts sociales de la SCI MARCEL YOL, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le n°449 999 721, propriétaire d'un bien immobilier situé à VANVES (92170), et ce tel que plus amplement détaillé au cahier des charges.

La vente se fera par le ministère de :

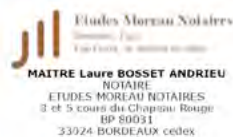
La SELARL HUIS JUSTITIA BORDEAUX Huissiers de Justice Associés 117 cours Balguerrie Stutzenberg 1^{er} étage 33300 BORDEAUX

En son étude aux charges et conditions fixées par le cahier des charges

Mise à prix : 6000 Euros (six mille euros)

Le cahier des charges est consultable à l'étude ou il peut être obtenu sur simple demande à : etude@hjb33.com

L23EJ38669



AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe en date à BORDEAUX du 13 octobre 1997, **Madame André Louise MINVILLE**, née à BAYONNE, le 24 avril 1923, demeurant à SAINT CIERS SUR GIRONDE (33820), 6 avenue André Lafon, célibataire, décédée à SAINT CIERS SUR GIRONDE, le 11 décembre 2021, a institué un ou plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Laure BOSSET ANDRIEU, suivant procès-verbal en date du 09 août 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de BORDEAUX, le 23 août 2023.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Elodie-Diane AGEN LAVIE-CAMBOT, notaire à LIBOURNE (33500), 7 rue Roudier, notaire chargé du règlement de la succession.

L23EJ38893

AVIS DE DEPOT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 18 septembre 2021 et son codicille du 17 octobre 2022, **Monsieur Maurice André Camille ALLEMANE**, né à BORDEAUX, le 20 octobre 1929, demeurant à TALENCE (33400), EHPAD KORIAN Villa Bontemps, 257 route de Toulouse, célibataire, décédé à BORDEAUX, le 06 juillet 2023, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Daniel CHAMBARIERE, suivant procès-verbal en date du 28 août 2023, dont une copie authentique a été reçue par le tribunal judiciaire de BORDEAUX. Les oppositions sont à former en l'étude de Me Daniel CHAMBARIERE, notaire à BORDEAUX (33000), 8 Cours de Gourgue, notaire chargé du règlement de la succession.

L23EJ38978

ABONNEZ VOUS

RECTIFICATIFS

LE TOIT GIRONDIN

Société coopérative de production d'HLM à forme anonyme au capital variable
Siège social : 16-18-20 rue Henri Expert - 33000 BORDEAUX
456 201 334 RCS BORDEAUX

Rectificatif à l'annonce parue dans les Echos Judiciaires Girondins (33), réf EUJ217997, N°22EJ21824, le 19/08/2022 : il fallait lire « La mairie de Bruges » au lieu et place de « Madame Brigitte TERRAZA demeurant 23 rue Pierre MARTIN 33520 BRUGES ». Le reste de l'annonce reste inchangé.

POUR AVIS

Le Président Directeur Général
L23EJ38483

ADDITIFS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE PONTAC D'ORNON

Société civile au capital de 1 500 €
Siège social : 32 chemin de terre fort 33140 VILLENAVE D ORNON
RCS de BORDEAUX n°389 453 721

Additif à l'annonce parue sous le n°L23EJ32488 dans l'édition du 11/08/2023 en page 53.

Il fallait ajouter : les associés ont décidé de la réduction du capital de 24,49 € pour le porter de 1524,49 € à 1500 €.

Pour avis
la gérance

L23EJ38965

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 23 août 2023)

SARL FIXIT MULTISERVICES, Rue du Courant, Immeuble le Premium, Zone Artisanale la Gardette, 33310 Lormont, RCS BORDEAUX 504 430 141. Publicité décoration vente de prestations de services peinture signalétique entretien de parcs et de jardins. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902890

SAS GERBEC PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE, 12 Rue des Acacias, 33210 Mazères, RCS BORDEAUX 533 313 748. Plomberie chauffage sanitaire climatisation énergies Renouvelables travaux de couverture. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juillet 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902896

SARL TRPS PELAMATTI JMS, 2 Bis Route de Peylon, 33380 Mios, RCS BORDEAUX 793 938 309. 1) activité achetée : transport public routier de marchandises avec véhicules de mois de 3,5 tonnes. 2) activité créée : loueur de véhicules avec

conducteur destinés au transport de marchandises pour le compte d'autrui au moyen exclusivement de véhicules n'excedant pas un poids autorisé maximum autorisé de 3,5 tonnes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 27 juillet 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902899

SARL ROOT, 217 Avenue de la Libération C de, 33110 le Bouscat, RCS BORDEAUX 799 144 357. Conception et réalisation de tous documents ou concepts de communication, de sites internet ou tout autre moyen de communication, intervenir dans les domaines de création développement de site internet. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 juin 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902902

SAS STANDBY COFFEE&TEA, 80 Rue Lucien Faure, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 819 633 462. La fourniture au comptoir d'aliments et de boissons à consommer sur place ou à emporter (sans boissons alcoolisées). Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902911

SAS LE CLANDESTIN, 56 Rue du Hamel, 33800 Bordeaux, RCS BORDEAUX 833 609 936. Restaurant, brasserie, caviste, organisation d'événements. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 mai 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902923

SARL GANONDALF, 83 Avenue du 8 Mai 1945, 33210 Toulonne, RCS BORDEAUX 853 684 108. Exploitation d'un fonds de commerce de pizzeria sur place et à emporter. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 11 mars 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902926

SAS OZER FAIK, 10 Chemin du Solarium, 33170 Gradignan, RCS BORDEAUX 893 737 023. Le conseil, l'intermédiation de tous produits et services, travaux de construction et rénovations du bâtiment en entreprise général, maîtrise d'ouvrage à titre accessoire, négoce et location de matériels. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 avril 2023, désignant liquidateur Me De Latude Jacques 14 Rue Boudet 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902938

WWW.ECHOS-JUDICIAIRES.COM

TORRES Manuela, 60 Rue Marcel Cerdan, 33310 Lormont, RM 790 329 536. Fabrication Rtsanale Associée A La Vente De Plats Pour Consommation Immédiate (Rotisserie). Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 octobre 2022, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902950

CURSOLLE Christophe, 43 Avenue Jean Jaurès, 33113 Saint-Symphorien, RCS BORDEAUX 449 134 584. Débardage Bücheron Débroussaillage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 août 2023, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902893

SARL LILI'S, 5 Avenue Pasteur, 33510 Andernos-Les-Bains, RCS BORDEAUX 811 474 972. Vente de prêt à porter, chaussures, accessoires femmes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 juillet 2023, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902905

SAS TRANSPORTS KAUFFMANN EUROPE (TKE), 53 Bis Route de Bordeaux, 33340 Lesparre-Médoc, RCS BORDEAUX 820 599 421. Transport de marchandises, ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises à l'aide de véhicules n'exédant pas 3.5 tonnes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 mars 2021, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902914

SAS OLY ZEN, 6 Rue du Collège Technique, 33320 Eysines, RCS BORDEAUX 828 252 718. Négoce robots, cycles, équipements bien être, agent commercial, Intermédiation de commerce. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2023, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902917

SAS ELITE FORMATION, 8 Chemin de Gamarde, Pavillon 4, 33140 Villenave-D'Ornon, RCS BORDEAUX 831 895 750. Formation continue d adultes dans les métiers culinaires, conseil, Consulting. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 juillet 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902920

SARL DOS SANTOS & AVEIRO MAÇONNERIE, 13 a Rue Daniel Digneaux, 33980 Audenge, RCS BORDEAUX 878 515 329. Tous travaux de maçonnerie générale, chape et fonda-

tions, carrelage, rénovation bâtiments et petit terrassement ainsi que toute activité s y rapportant. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 novembre 2022, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902929

SARL EUPRAXIE, 12 Rue Colette Besson, 33510 Andernos-Les-Bains, RCS BORDEAUX 883 713 695. Tous conseils aux entreprises et professionnels ayant trait notamment au développement commercial et à la gestion des affaires, au management, recrutement, marketing; apports d'affaires aux entreprises et professionnels; gestion et encadrement d'un centre de jeune et randonnée; réalisation de toutes prestations, Évènementielles, d'hébergement, de restauration (sans vente d'alcool), et vente de tous produits pouvant concourir au développement de cette activité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2023, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902932

PAULIN Ann-Ellen, Marie, Amélie, Danyse, 60 Rue de Segur, Bâtiment A Appartement 07, 33290 Parempuyre, RCS BORDEAUX 899 413 223. Fabrication Artisanale Associée A La Vente De Plats Pour Consommation Immédiate Et A Emporier Et Achat Vente De Boissons Non Alcoolisées. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1 août 2022, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902935

SAS TRANSPORTS VLB COLIBRIS, 49 Rue Raoul Dalbadie, 33720 Landiras, RCS BORDEAUX 901 007 286. Transports routiers de marchandises avec véhicules de moins de 3.5 tonnes - prestations de livraison et de montage de meubles et mobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2023, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902941

SARL MAISON LOUBET, 46 Rue Georges Leygues, 33700 Mérignac, RCS BORDEAUX 911 901 510. Atelier de réparation de produit horloger et de sertissage. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 juin 2023, désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902944

SARL ELEC INDOOR, 6 Avenue Gustave Eiffel, 33600 Pessac, RCS BORDEAUX 912 546 710. L'achat, la vente, l'exploitation et la location d'engins motorisés de loisirs, d'appareils automatiques et de simulateurs, jeux d'enfant; la location de salles et de pistes, l'organisation de manifestations artistiques, sportives et commerciales et la restauration sans vente d'alcool; l'activité de design sur tout type de support: véhicules, bâtiments, mobilier, etc. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de

cessation des paiements le 30 juin 2023, désignant liquidateur SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902947

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 24 août 2023)

SARL CABINET LETORT, 6-8 Allée de Tourny, 33000 Bordeaux, RCS BORDEAUX 495 176 737. Courtage en opérations de banque et en services de paiement intermédiaire en opérations bancaires notamment le courtage en prêts immobiliers et rachats de crédit courtage en assurance. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 28 février 2023 désignant mandataire judiciaire SCP Silvestri-Baujiet 23 Rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

13302547902884

PLAN DE REDRESSEMENT

(Jugement du 23 août 2023)

SARL COMPAGNET SERVICES, 10 Route de Lesparre, 33340 Begadan, RCS BORDEAUX 497 486 662. La prestation de services et le conseil dans la gestion de sociétés ayant une activité Vitivinicole, services et conseils pour sociétés ayant une activité viticole, travaux immobiliers, location véhicules. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302547902887

CONVERSION EN LIQUIDATION JUDICIAIRE

(Jugement du 23 août 2023)

VARET Valérie, 9 Avenue de Saintonge, 17150 Mirambeau, RCS BORDEAUX 820 449 739. Fabrication Vente De Jus De Fruit De Cidre Et Vente De Fruits Et Légumes Vins Produits Régionaux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL Philae 123 Avenue Thiers 33100 Bordeaux.

13302547902908

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

(Jugement du 28 juin 2023)

SAS DU PAREIL AU MEME, 49/51 Rue Émile Zola, 93100 Montreuil, RCS BOBIGNY 326 019 775. Exploitation d'un fonds de commerce de confection en tout genre chaussures maroquinerie articles de Paris puériculture jouets. Jugement du tribunal de commerce de Bobigny, prononce en date du 28 juin 2023, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro 2023J00876, date de cessation des paiements le 31 décembre 2022 désigne Administrateur SELARL Fhb en la personne de Maître Hélène Bourbonloux 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine et la SELARL AAssociés prise en la personne de Me Nicolas DESHAYES, 46 Promenade Jean Rostand, 93000 avec pour mission: assistance, Mandataire judiciaire SELARLU Bally M.J. 69 Rue d'Anjou 93000 Bobigny et la SELAFA MJA prise en la personne Me Axel CHUINE, 14/16 Rue de Lorraine, 93000 Bobigny, et ouvre une période d'observation expirant le 28 décembre 2023 Le mandataire judiciaire devra déposer la liste des créances dans les 15 mois à compter de la publication au Bodacc du jugement d'ouverture. Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au Bodacc.

13302547047090

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

annule et remplace l'annonce n°L23EJ32564 du 21-07-2023

Par jugement en date du 13 Juillet 2023 Le Tribunal, Prononce l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Association ENERGIE DANSE MEDOC 5 place du Maréchal Foch 33340 LESPARRE MÉDOC Activité : Enseignement culturel SIRET: 521 041 244 00026

Fixe provisoirement au 04 Avril 2023 la date de cessation de paiements.

Nomme la SELARL FIRMA, 54 cours Georges Clemenceau - 33000 BORDEAUX, en qualité de mandataire judiciaire et désigne Me MAYON pour la représenter dans l'accomplissement du mandat qui lui est confié. Fixe à douze mois le délai dans lequel Me MAYON devra établir la liste des créances déclarées conformément à l'article L 624-1 du code du commerce. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Me MAYON dans le délai de DEUX MOIS de la publication du jugement d'ouverture au BODACC ou sur le portail électronique à l'adresse <http://www.crediteurs-services.com>

L23EJ38861

LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS SONT HABILITÉES DANS LE DÉPARTEMENT 33 NOUS PUBLIONS ÉGALEMENT VOS ANNONCES LÉGALES DANS TOUTE LA FRANCE, SANS SURCÔÛT

L'entreprise et les salariés

Revue de récentes décisions de la Cour de cassation, en matière de droit du travail.

François TAQUET, avocat, spécialiste en droit du travail et protection sociale

LICENCIEMENTS

En cas de transfert d'entreprise, l'absence de mention de l'existence du mandat de représentant du personnel dans l'acte de cession n'exonère pas le repreneur de respecter la procédure applicable au licenciement des salariés protégés. (Cass. soc., 1^{er} juin 2023, pourvoi n° 21-21191)

Dès lors que les statuts de l'association ne comportaient aucune disposition interdisant ou limitant le pouvoir de licencier, il entrait dans les attributions de la présidente de l'association de mettre en œuvre la procédure de licenciement ou de déléguer ses pouvoirs. Celle-ci ayant délégué le pouvoir de licencier les chefs d'établissement au directeur général, ce dernier avait qualité pour signer la lettre de licenciement. (Cass. soc., 14 juin 2023, pourvoi n° 21-24162)

Pour caractériser un exercice abusif de la liberté d'expression, les juges doivent rechercher si les propos tenus par un salarié revêtent un caractère injurieux, diffamatoire ou excessif. En l'espèce, un employeur reprochait à un salarié la tenue réitérée de propos irrespectueux à l'égard de sa hiérarchie et de ses collègues. Pour la Cour de cassation, le salarié abuse de sa liberté d'expression et commet une faute constitutive d'une cause réelle et sérieuse de licenciement en critiquant son supérieur hiérarchique en des termes insultants et irrespectueux, non justifiés par le contexte, et en formulant des commentaires désobligeants à l'égard de ses collègues. Et ce, alors qu'il avait fait l'objet d'un précédent avertissement motivé par son comportement et un mode de communication totalement inappropriés avec ses collègues de travail, son employeur l'ayant incité à avoir une attitude plus constructive dans ses relations professionnelles. (Cass. soc., 14 juin 2023, pourvoi n° 21-21678)

Une modification du contrat de travail ne peut être imposée au salarié. L'employeur qui se heurte au refus

d'une mesure de rétrogradation impliquant une modification du contrat de travail peut, dans l'exercice de son pouvoir disciplinaire, prononcer une autre sanction, y compris un licenciement pour faute grave aux lieu et place de la sanction refusée. En l'espèce, la cour d'appel avait relevé qu'en réponse au courrier de l'employeur, le salarié avait indiqué « eu égard au contexte de grande difficulté économique que vit notre secteur professionnel (...) et enfin, compte tenu de la forte pression qui s'exerce sur moi actuellement, j'accepte en conséquence les nouvelles fonctions que vous me proposez par avenant à mon contrat de travail ». Pour la Cour de cassation, celle-ci a pu décider, par une interprétation que les termes ambigus de cette lettre rendaient nécessaire, qu'elle ne permettait pas de caractériser une acceptation claire et non équivoque du salarié à la mesure de rétrogradation, et que la société pouvait prononcer une autre sanction telle qu'un licenciement. (Cass. soc., 14 juin 2023, pourvoi n° 21-22269)

RUPTURE CONVENTIONNELLE

Dès lors qu'une rupture conventionnelle homologuée a été conclue, l'action du salarié en reconnaissance d'un licenciement verbal antérieur est soumise à la prescription applicable à la rupture conventionnelle, cette dernière valant renonciation commune à se prévaloir du licenciement. (Cass. soc., 11 mai 2023, pourvoi n° 21-18.117)

RÉMUNÉRATION

La seule différence de diplômes ne permet pas de fonder une différence de rémunération entre des salariés qui exercent les mêmes fonctions, sauf s'il est démontré, par des justifications dont il appartient au juge de contrôler la réalité et la pertinence, que la possession d'un diplôme spécifique atteste de connaissances particulières, utiles à l'exercice de la fonction occupée. (Cass. soc., 21 juin 2023, pourvoi n° 21-23487)

La rémunération contractuelle d'un salarié constitue un élément du contrat de travail qui ne peut être modifié ni dans son montant, ni dans sa structure, sans son accord, peu important que le nouveau montant soit plus avantageux. (Cass. soc., 21 juin 2023, pourvoi n° 22-12930). ■

Agenda

de septembre 2023

JOURS OUVRABLES
26 JOURS

JOURS OUVRÉS

FERMETURE SAMEDI ET DIMANCHE
22 JOURS

FERMETURE DIMANCHE ET LUNDI
22 JOURS

VENDREDI 15 SEPTEMBRE

- **Employeurs de moins de 50 salariés** au paiement mensuel : déclaration sociale nominative (DSN) et télépaiement des cotisations sociales sur les salaires d'août payés en août ou septembre.

- **Impôt sur les sociétés** : télépaiement de l'acompte d'impôt sur les sociétés venu à échéance le 20 août. Aucun acompte n'est dû lorsque le montant de l'impôt de référence n'excède pas 3 000 euros.

Les sociétés peuvent réduire le montant de l'acompte, voire se dispenser de tout paiement, lorsque les acomptes déjà versés atteignent le montant prévu de l'impôt.

Toute insuffisance de versement, quelle que soit son importance, entraîne la majoration de 10 %.

- **Entreprises soumises à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** : télépaiement du second acompte de CVAE au titre de l'année 2023. Aucun acompte n'est dû lorsque le montant de la CVAE de l'année précédente ne dépasse pas 1 500 euros.

LUNDI 25 SEPTEMBRE

- **Solde d'impôt sur le revenu** : le solde éventuel d'impôt sur le revenu est prélevé automatiquement sur le compte bancaire du contribuable.

Si le solde est inférieur ou égal à 300 euros, un seul prélèvement est effectué autour du 25 septembre. Si

le solde est supérieur à 300 euros, le prélèvement est effectué en quatre fois autour du 25 des mois de septembre, octobre, novembre et décembre.

- **Employeurs de plus de 9 salariés et employeurs de 9 salariés au plus** au paiement mensuel : paiement des cotisations de retraite complémentaire **Agirc-Arrco** afférentes aux salaires d'août.

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

- **Micro-entreprise** : option des entrepreneurs individuels pour le régime des micro-entreprises (ou auto-entrepreneurs) à compter du 1^{er} janvier 2024 auprès de l'Urssaf.

- **Micro-entreprises** : option pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu ou dénonciation de cette option à compter du 1^{er} janvier 2024.

DÉLAIS VARIABLES

- Télépaiement de la **TVA** afférente aux opérations d'août.

- **TVA** : au retour des congés payés, régularisation éventuelle de l'acompte versé en août.

- **Sociétés** : les dividendes votés par l'assemblée générale doivent être payés dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être demandée au président du tribunal de commerce. ■

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX		
	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2021 T4	118,59	+ 2,42 %
2022 T1	120,61	+ 3,32 %
2022 T2	123,65	+ 4,43 %
2022 T3	126,13	+ 5,37 %
2022 T4	126,05	+ 6,29 %
2023 T1	128,68	+ 6,69 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE	
PLAFOND MENSUEL	
2023 : 3 666 €	
Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (43 992 €)	

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2023			
VOITURES		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,529	(d x 0,316) + 1 065 €	d x 0,370
4 CV	d x 0,606	(d x 0,340) + 1 330 €	d x 0,407
5 CV	d x 0,636	(d x 0,357) + 1 395 €	d x 0,427
6 CV	d x 0,665	(d x 0,374) + 1 457 €	d x 0,447
7 CV et plus	d x 0,697	(d x 0,394) + 1 515 €	d x 0,470
VÉLO-MOTEUR		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm ³	d x 0,315	(d x 0,079) + 711 €	d x 0,198
MOTOS		DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL	
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,395	(d x 0,099) + 891 €	d x 0,248
3, 4 ou 5 CV	d x 0,468	(d x 0,082) + 1 158 €	d x 0,275
plus de 5 CV	d x 0,606	(d x 0,079) + 1 583 €	d x 0,343

INDICE DES PRIX			
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION			
	JUIN 2022	JUIN 2023	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	112,55	117,65	+ 4,5 %
INDICE HORS TABAC	111,8	116,75	+ 4,4 %
INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL			
TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %	
3 ^e TRIMESTRE 2022	136,27	+ 3,49 %	
4 ^e TRIMESTRE 2022	137,26	+ 3,5 %	
1 ^{er} TRIMESTRE 2023	138,61	+ 3,49 %	
SMIC			
HORAIRE		MENSUEL (35 H)	
11,52 €		1 747,20 €	

TENDANCES BOURSE



**SÉBASTIEN
HÉNIN**

Directeur de la Gestion Privée
Alienor Capital

INDICES ACTIONS							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	7 373,43	-1,4%	13,9%	18,5%	7 577,00	6 594,57	France
SBF 120	5 614,83	-1,5%	12,9%	16,7%	5 764,67	5 063,88	France
EURO STOXX 50	4 326,47	-3,1%	14,0%	21,2%	4 471,31	3 856,09	Europe
S&P 500	4 484,67	-2,1%	16,8%	11,3%	4 588,96	3 808,10	USA
NASDAQ 100	15 329,66	-2,7%	40,1%	22,8%	15 841,35	10 741,22	USA
FOOTSIE 100	7 464,99	-3,0%	0,2%	0,5%	8 014,31	7 256,94	Royaume-Uni
DAX 30	15 930,88	-3,3%	14,4%	23,6%	16 469,75	14 069,26	Allemagne
SMI	11 106,24	-1,9%	3,5%	1,9%	11 595,25	10 516,40	Suisse
NIKKEI	32 226,97	-1,6%	23,5%	15,6%	33 753,33	25 716,86	Japon
SSE COMPOSITE	3 135,89	-4,3%	1,5%	-3,2%	3 395,00	3 064,08	Chine
VALEURS RÉGIONALES							
	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2023		Rendement 2022
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	13,80	-0,4%	1,9%	32,4%	14,28	13,54	-
AIR MARINE	1,07	0,0%	0,0%	0,0%	1,07	1,07	-
ASHLER ET MANSON	3,66	-1,1%	-19,4%	26,2%	4,58	3,40	0,8%
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	0,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	4,15	18,6%	264,7%	269,2%	4,15	1,12	-
CHEOPS TECHNOLOGY	66,00	18,9%	12,8%	1,6%	66,50	54,00	2,3%
DOCK.PETR.AMBES AM	482,00	0,0%	1,7%	4,8%	530,00	458,00	7,9%
EAUX DE ROYAN	82,00	-2,4%	-0,6%	-7,3%	94,00	76,50	7,5%
EUROPLASMA	0,05	-39,8%	-92,2%	-99,4%	2,38	0,05	-
FERMENTALG	0,64	0,2%	-58,0%	-73,2%	1,66	0,60	-
GASCOGNE	3,95	-4,6%	-11,6%	9,1%	4,48	3,91	-
GPE BERKEM	4,16	-3,0%	-14,0%	-51,3%	7,12	3,90	-
GPE PAROT (AUTO)	1,99	-0,5%	-7,0%	9,9%	2,21	1,74	-
HYDROGENE DE FRANCE	16,72	-3,0%	-20,0%	-36,3%	22,70	13,50	-
HUNYVERS	15,55	8,7%	31,2%	32,9%	15,85	11,90	-
I.CERAM	5,40	-15,6%	-47,1%	-57,8%	13,95	5,10	-
I2S	5,70	-4,2%	-6,6%	-1,7%	6,45	5,60	2,5%
IMMERSION	2,36	-9,9%	-7,8%	-49,8%	4,60	2,32	-
IMPLANET	0,15	-10,8%	-10,3%	-18,5%	0,26	0,15	-
KLARSEN DATA	3,85	15,6%	150,0%	71,1%	3,85	1,47	-
LECTRA	28,55	-0,3%	-18,9%	-10,8%	40,70	25,70	1,7%
LEGRAND	91,20	0,0%	21,9%	25,9%	93,00	75,22	2,1%
MON COURTIER ENERGIE	9,66	0,4%	-	-	9,70	9,65	-
MULTIMICROCLOUD	0,08	-57,9%	-80,0%	-81,4%	0,44	0,08	-
O SORBET D'AMOUR	2,44	0,0%	101,7%	10,9%	2,46	1,20	-
OENEO	13,95	1,1%	-0,4%	-12,8%	15,50	12,85	2,5%
POUJOLAT	25,80	1,2%	-7,2%	8,6%	32,60	22,80	0,9%
SERMA TECH.	430,00	0,0%	0,0%	31,9%	430,00	428,00	-
UV GERMI	5,98	1,4%	81,2%	30,1%	6,20	3,40	-
VALBIOTIS	4,58	6,8%	27,2%	-24,4%	5,26	3,00	-



**GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS
ET GESTION DE FONDS**

18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : 05 56 81 17 22

www.alienorcapital.com

Sources : Euronext, Banque de France, CPaR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »



Iris

ME METTRE
AU BASE JUMP
GRIMPER SUR LA
SCÈNE PENDANT LE
FESTIVAL DE HELLFEST
EMBRASSER
UN BEL INCONU
SOUS LA PLUIE

Soignée pour un cancer du sein

**Il n'y a pas
de petits rêves,
il n'y a pas
de petits dons**

**C'est le cancer qui doit renoncer,
pas les malades.**

Votre entreprise est prête à s'engager ?
Quelle que soit sa taille et ses capacités
financières, votre entreprise peut
contribuer à la lutte contre le cancer


**FONDATION
Bergonié**
Fondation d'Entreprises

Plus d'informations sur

www.fondationbergonie.fr

